

MÉNI' BULLETIN

LE MAGAZINE DE LA MÉNITRÉ | N° 169 | JANVIER 2023





Tony Guéry
Maire de La Ménitrière

ÉDITO DU MAIRE

L'année 2023 débute dans un contexte de crise énergétique associé à deux années difficiles liées à la crise sanitaire. Le soutien à nos commerçantes et commerçants est plus que jamais d'actualité, et je veux avant tout leur apporter notre soutien collectif face à la hausse des coûts de l'énergie. C'est en toute logique que le conseil municipal, en lien avec l'UMAC (Union Ménitrière des artisans et commerçants), a reconduit cette année l'opération « bons d'achat » pour chaque foyer de la commune par une contribution de 5 €.

La commune n'est pas non plus épargnée et un plan de sobriété énergétique a été mis en place. Nous avons décidé de diminuer l'éclairage public de 2 heures par jour et un diagnostic a été réalisé sur les bâtiments communaux. Un exemple significatif des augmentations des coûts de l'énergie sur l'électricité donne une synthèse des difficultés actuelles : Sur l'espace Joseph Pessard et le restaurant scolaire entre novembre et décembre 2021 la consommation était de 11 803 kWh soit un coût de 2 405 € TTC pour la commune, alors que pour la même période en 2022 la consommation est de 7 604 kWh pour un coût de 11 430 € TTC !

Malgré une diminution de la consommation de 35 %, nous constatons une augmentation de 375 % du coût. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent les enjeux de l'année 2023 en matière de con-



Esquisses de la place



Projets de l'espace Joseph Pessard

sommations énergétiques afin de maîtriser notre budget de fonctionnement.

C'est malgré tout avec une traditionnelle cérémonie renouvelée des vœux du Maire et du Conseil Municipal le samedi 7 janvier que l'année a débuté avec des échanges en toute simplicité, dans un premier temps sur le marché puis à l'Espace Culturel. Les discussions avec les habitants présents ont été riches et constructives. A cette occasion, il a été souligné trois volontés importantes pour 2023. Tout d'abord celle de voir la continuité de nos événements et activités associatives après 2 années difficiles. C'est une richesse pour la commune grâce à l'investissement des nombreuses et nombreux bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année.

La Ménitrière est reconnue sur le territoire comme une commune aux animations dynamiques.

Deuxièmement, à partir du milieu de l'année 2023 le projet phare de restructuration de l'Espace Pessard entrera en phase travaux : désamiantage, isolation, éclairage, installation de panneaux photovoltaïques, mais également l'installation d'une réserve d'eau après une année de sécheresse qui a amené à pousser la réflexion sur la valorisation optimale de ce bâtiment inaugurée en 1979. L'engagement de ces importants travaux permettra un bien meilleur confort pour les associations et usagers. L'équipement en sera conforté. Enfin, dans la continuité des aménagements, la place du

Colonel Léon Faye fera l'objet de travaux afin d'améliorer le revêtement saturé et ainsi de se doter d'une vraie place du village davantage végétalisée, plus perméable, conviviale et fonctionnelle, renforçant l'attractivité et l'embellissement du centre bourg.

L'année 2023 sera également l'occasion de préparer le bicentenaire 2024 de la commune. J'invite les habitants et habitantes qui ont des idées et/ou propositions à se rapprocher des services de la mairie pour travailler au sein du comité de pilotage constitué avec les associations locales.

Enfin, je vous rappelle que depuis le début du mandat nous avons mis en place des permanences le samedi matin, avec ou sans rendez-vous, entre 10h et 12h il est possible de rencontrer le Maire et/ou un(e) adjoint(e). Les permanences mobiles et thématiques sur le marché ou dans votre quartier vont également se poursuivre dans l'année.

C'est avec sérénité que je vous souhaite une très bonne santé et heureuse année 2023.

Prenez soin de vos proches et de vous-même,

Le Maire
Tony Guéry



www.lamenitriere.fr

Plus d'infos sur le site lamenitriere.fr et le facebook ([communedelamenitriere](https://www.facebook.com/communedelamenitriere))



Mairie de la Ménitrière 02 41 45 63 63
BP20 49250 La Ménitrière - accueil@lamenitriere.fr
Journal municipal de La Ménitrière

Directeur de la publication : Tony Guéry
Rédaction : comité communication - Crédits photos : mairie, associations
Chargée de communication : Peggy Cadeau, service communication
Mise en page et impression : Setig Abelia Beaucoz
Tirage : 1 100 exemplaires. Dépôt légal à parution. ISSN 2966-5744.
Date de bouclage de ce numéro 01/2023



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28/09/2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC

CRÉATION DU LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC

DÉLIBÉRATION

La commune de La Ménitré a acquis des réserves foncières depuis 2019 rue du Pignon Blanc en vue de la création d'un lotissement communal. Celles-ci étant terminées, il est proposé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, de créer un budget annexe à celui de la commune, supposant la tenue d'une comptabilité de stocks destinée à suivre les opérations foncières, les travaux d'aménagement et les opérations de cession des terrains à bâtir. En effet, ces terrains n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stocks de ce lotissement sera celle de l'inventaire intermédiaire.

Cette opération est obligatoirement assujettie à la TVA.

Dès l'opération terminée, le budget sera clôturé. Les résultats du budget annexe seront repris dans le budget communal. Les équipements de VRD seront également intégrés à l'inventaire communal.

Le budget annexe retracera toutes les écritures comptables, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

Vu le projet d'aménagement d'un lotissement communal, à réaliser sur la commune de La Ménitré, rue du Pignon Blanc, en vue de proposer à la vente des terrains à bâtir à usage d'habitation et l'avis du comptable public du centre des finances publiques de Baugé-en-Anjou ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un budget annexe en comptabilité M14 dénommé « lotissement du Pignon Blanc », destiné à retracer toutes les opérations relatives à la gestion communale de ce lotissement ;

	ACQUISITION (2111)	TRAVAUX (2111)		EMPRUNT		
		HT	TTC	Frais (627)	Intérêts (66111)	Prêt (1641)
2019	70 437,09 €					
2020				150,00 €	209,88 €	70 000,00 €
2021		1 172,50 €	1 407,00 €		294,00 €	
2022	157 683,19 €	23 183,25 €	27 819,90 €	290,00 €	220,50 €	200 000,00 €
TOTAL	228 120,28 €	24 355,75 €	29 226,90 €	440,00 €	724,38 €	270 000,00 €

CRÉATION BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers techniques municipaux, que l'électricité produite est revendue à EDF OA (Obligation d'Achat), que la production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers et considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial et que le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget annexe distinct relevant du plan comptable M4, le conseil Municipal :

- Approuve la création d'un budget annexe en comptabilité M4, dénommé « photovoltaïque », destiné à retracer toutes les opérations relatives à la

gestion des immobilisations et à la revente de l'électricité produite ;

LOYER DU LOCAL COMMERCIAL 1 ALLÉE DU 8 MAI 1945

M. le Maire précise que la phase des travaux est en cours d'achèvement pour une remise des clés au 01/11/22.

Il rappelle que le porteur de projet est M^{me} HATAT et qu'elle prévoit de créer un multi commerces qui sera dénommé « Le Relais de la Loire » (presse, carterie, relais colis, fleurs, PMU, ...).

Pour le logement situé à l'étage, et compte tenu des travaux restant à réaliser, la location ne sera pas envisageable avant 2023.

DÉLIBÉRATION

Vu le projet de mise en location du local communal à vocation commerciale, situé 1 allée du 8 Mai 1945 à La Ménitré,

considérant qu'il convient dans l'intérêt général, de favoriser l'arrivée d'un nouveau professionnel par un aménagement de loyer pendant une durée de 6 mois, le conseil Municipal :

- Décide de mettre le local communal en location à vocation commerciale, et précise que ledit local est vide de tout aménagement professionnel ;
- Décide de l'exonérer de loyer pendant une durée de six mois, à compter de la prise d'effet du bail ; à l'issue de cette période de six mois de mise à disposition gratuite, de fixer le loyer mensuel à 600 €, et de ne pas l'assujettir à la TVA ;
- Précise que la révision de loyer sera indexée sur l'indice INSEE de loyers commerciaux (dernier indice connu à la date d'effet du bail), et que celle-ci interviendra annuellement à la date anniversaire du bail ;

TARIF DE VENTE DE COPEAUX DE BOIS

Michel LEBRETON indique que cette vente concerne un stock de branches et bois situé sur l'ancien terrain communal des gens du voyage. Il ajoute que Veolia a proposé de les broyer sur place et d'acheter les copeaux au prix de 16 €/tonne. Le volume escompté est d'environ 100 à 130 tonnes.

DÉLIBÉRATION

Vu le projet de vente de copeaux de bois à la société VEOLIA ; considérant que la société VEOLIA se charge d'exécuter les travaux de mise en copeaux des bois appartenant à la commune de La Ménittré et que les services techniques municipaux ont stocké suffisamment de copeaux de bois pour le paillage des espaces verts en 2023, le conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 16 € la tonne.

SIEML

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU ROI RENÉ

2ÈME TRANCHE

M. le Maire présente le coût de l'opération :

Programme rue du Roi René - 2 ^e tranche		160 685,10 €		79 724,75 €
201.20.04.01	Effacement réseaux	101 825,57 €	40,00 %	40 730,23 €
201.20.04.02	Eclairage public	33 005,30 €	40,00 %	13 202,12 €
201.20.04.04	Contrôle éclairage	103,05 €	40,00 %	41,22 €
201.20.04.03	Génie civil télécom	25 751,18 €	100,00 %	25 751,18 €
Orange	Câblage et ingénierie (art. 21538)	100 % pris en charge par Orange		0,00 €

A titre informatif, M. le Maire ajoute que le déploiement de la fibre est bloqué dans certains endroits du département où les câbles sont enterrés sans fourreaux. Il est ajouté que l'entreprise prévoit un développement complet de la fibre à La Ménittré à la fin de l'année.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT, vu la délibération du comité syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur et la délibération du comité syndical du SIEML en date du 01/02/2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement de réseaux « effacement des réseaux aériens » :

CONVENTION AVEC ORANGE ET LE SIEML POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération n°09/2022-75 du Conseil Municipal du 28/09/2022 validant le projet de travaux d'effacement de réseaux rue du Roi René - 2ème tranche, et le montant de la participation de la commune versée au SIEML ;

Vu le projet de convention tripartite concernant l'enfouissement coordonné des équipements de télécommunication, à conclure entre le SIEML, la société ORANGE et la commune de La Ménittré (opération n°201.20.04.03) ;

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention tripartite dont les principales dispositions sont les suivantes :

- ▶ La commune prend à sa charge les études, travaux de terrassements et infrastructures de télécommunication (fourreaux, chambres) pour un coût de 25 751,18 €, ces installations devenant la propriété de la commune qui en assumera l'exploitation et la maintenance ;
- ▶ Les équipements de communication électronique (câblages) restent la propriété d'ORANGE ;

- ▶ Orange versera une redevance annuelle à la commune de 0.53 € / ml / - valeur 2012 ; le linéaire sera communiqué ultérieurement avec le dossier de récolement.

FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE DU RESEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT et le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019 :

Article 1

La collectivité de La Ménittré décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° dossier	Travaux	Montant total	Tx fdc	Fonds de concours à verser
EP201-21-245	Allée des Jardins de la Hune	451,46 €	75,00 %	338,60 €
EP201-21-250	Rue du Roi René	1 328,57 €	75,00 %	996,43 €
EP201-21-256	La Hune	863,95 €	75,00 %	647,96 €
EP201-21-257	Port St Maur	1 427,58 €	75,00 %	1 070,69 €
EP201-22-263	Rue de la Croix des Bas	740,3,8 €	75,00 %	555,29 €
Total		4 811,94 €		3 608,97 €

- ▶ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
- ▶ Montant de la dépense : 4 811,94 € TTC
- ▶ Taux du fonds de concours : 75%
- ▶ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **3 608,97 € TTC**

FOURNITURE ÉLECTRICITÉ ET GAZ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Plusieurs contrats de fourniture d'énergie sont à renouveler :

- ▶ EDF : électricité pour l'école maternelle Pierre Perret (novembre 2022)
- ▶ EDF : électricité pour l'Espace Pessard-restaurant scolaire (novembre 2022)
- ▶ ENGIE : gaz pour la mairie, l'espace de la Vallée, l'école Maurice Genevoix, l'Espace Pessard-restaurant scolaire et le stade de foot (vestiaires) (janvier 2023)

Contrats de fourniture en électricité pour l'école maternelle et le restaurant scolaire/espace Pessard : proposition EDF. Deux autres prestataires ont été consultés mais sans réponse (actuellement, la politique est de ne plus ouvrir de nouveaux contrats clients - Engie affiche ouvertement ne pas pouvoir présenter des tarifs concurrentiels avec EDF).

Considérant les recommandations de M. le Président de la République appelant les collectivités à ne pas signer de contrats à des tarifs déraisonnables, et de patienter dans l'attente de négociations devant aboutir prochainement à fixer des tarifs plus raisonnables et les démarches actuellement entreprises auprès des services de l'Etat par les associations d'élus (AMF / AMFR) afin de réduire les hausses des coûts de fonctionnement ; La décision est ajournée.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'ESPACE PESSARD

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération n°04/2022-34 du Conseil Municipal du

27/04/2022 confirmant la volonté de réaliser les travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Espace Pessard, incluant la pose de panneaux photovoltaïques, pour un coût estimé à 1 119 610,91 € HT et le conseil Municipal ayant décidé de solliciter les subventions les plus élevées auprès des différents financeurs, sans préciser le plan de financement prévisionnel, il valide le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	€ HT
Travaux	912 450,00
Honoraires MO 10 %	89 420,00
Honoraires études divers	15 958,00
Divers et imprévus	101 783,00
Total	1 119 611,00
RECETTES	€
GAL LEADER via Communauté de communes Baugeois Vallée (en attente nouveau contrat à partir de 2023) 8,93 %	100 000,00
Contrat de Territoire Régional via Communauté de communes Baugeois Vallée 35 % (en attente nouveau contrat à partir de 2023)	391 863,00
DSIL - 9,82 %	110 000,00
Département (plafonné à 100 K€) 8,93 %	100 000,00
Autofinancement communal 37,31 %	417 748,00
Total	1 119 611,00

INTERCOMMUNALITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE : CONVENTION POUR LE CHALET D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le chalet touristique de la communauté de communes est stocké pendant la saison morte aux ateliers techniques municipaux.

Une convention entre la Communauté de communes Baugeois Vallée et la commune de La Ménittré définit les conditions de stockage, transport, entretien, pose et dépose du chalet.

La précédente convention étant arrivée à son terme, M. le Maire propose de signer une nouvelle convention pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois (2022/2025). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE : RAPPORT DE LA CLECT

Rappel du contexte :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique entraîne la perception par la Communauté de communes Baugeois Vallée, de l'intégralité de la fiscalité économique du territoire. En contrepartie, l'EPCI verse une attribution de compensation (AC) aux communes pour amortir cette diminution de leurs ressources fiscales.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à la communauté de communes et à l'inverse, celles transférées par la communauté de communes à certaines de ces communes, et de recalculer les montants corrigés des AC. Les AC sont calculées selon les règles de droit commun ou de la méthode dérogatoire.

- Droit commun : évaluation correspondant à un transfert de charges permanent
- Dérogatoire : pour les opérations de neutralisation fiscale ou pour des transferts dont les montants peuvent varier.

Cette évaluation fait l'objet d'un rapport rédigé par le président de la CLECT du 1^{er} septembre dernier.

Pour mémoire, MM. Le Maire et Yves JEULAND ont été désignés afin de siéger à la CLECT.

Elle s'est essentiellement positionnée sur le montant des charges évaluées selon la méthode dérogatoire, révisables chaque année.

En résumé :

- Charges nouvelles transférées en 2022 : néant ;
- Révision annuelle des charges transférées selon la méthode dérogatoire liée à la compétence déchets ;

Coût déchets	2017	2018	2019	2020	2021
Baugé en Anjou	206 458	267 370	235 979	567 251	402 766
Noyant Villages	362 009	362 009	392 328	515 646	502 550
La Pellerine	9 204	9 204	10 015	12 724	12 139

- Examen de la demande de Beaufort-en-Anjou relative au contentieux fiscal du centre aquatique Pharéo : étude ultérieure d'une éventuelle révision de l'AC compensatoire versée à la commune, en fonction de l'avis d'un avocat fiscaliste sur les chances d'aboutir favorablement, en contentieux administratif, à une révision de la taxe foncière bâtie.

A la suite de l'adoption de ce rapport par les conseils municipaux, le conseil communautaire se réunira le 27 octobre prochain, pour approuver le montant des AC versées par la communauté de communes à ses membres.

Le montant de l'AC pour La Ménittré est identique aux années précédentes et s'élève à 618 755 € pour l'année 2021. L'adoption se fait à la majorité simple lorsque la méthode de droit commun est appliquée.

Le conseil Municipal adopte ledit rapport et charge M. le Maire d'en informer le Président de la Communauté de communes Baugeois Vallée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE : CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS CLEA-CADC (DCM N°09/2022-82)

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27/04/2022 validant le projet BD porté par les jeunes de l'Espace Jeunesse, et les demandes de subvention dont 1 950 € DRAC et 1 950 € CLEA-CADC - Département ;

Considérant que le montant reversé à la commune de La Ménittré est de 3 900 €, le conseil Municipal accepte les termes de la convention financière annuelle de répartition des aides au titre de la convention d'animation et de développement culturels et du contrat local d'éducation artistique proposée par la Communauté de communes Baugeois Vallée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE : RAPPORTS ANNUELS 2021 DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exploitation en régie avec un prestataire de service

Données principales :

- 10 909 abonnés dont 5 409 pour le secteur Vallée (745 à La Ménittré)
- Volume facturé : 916 685 m³ dont 466 946 m³ pour le secteur Vallée

- ▶ 200.7 km (dont 69.7 pour le secteur Vallée)
 - ▶ La Méniltré : 1 station d'épuration de 2100 EQH (capacité hydraulique de traitement de 498 m³/jour) et des postes de relèvement
 - ▶ 2020 : en raison de la crise sanitaire, l'Etat a pris des dispositions spécifiques visant à limiter l'exposition aux boues d'épuration susceptibles de contenir le virus ; cela a entraîné un report de curage des lagunes et une impossibilité d'épandage des boues (prestation de déshydratation et/ou mise en compostage) - station de La Méniltré non concernée
- Tarification pour le secteur Vallée (coût en € HT) :
- ▶ Part fixe (abonnement) : 50 €
 - ▶ Redevance assainissement : 1,90 € / m³ (secteur Vallée et Baugeois), 1,70 € / m³ (secteur Noyantais) et 1,50 € / m³ (secteur La Pellerine)
 - ▶ Modernisation des réseaux : 0,15 € / m³
 - ▶ Frais de branchement : au réel
 - ▶ Facture type pour le secteur Vallée pour 120 m³

+ 6.3% dans le Baugeois, + 6.9% dans le Noyantais et +7.6% à La Pellerine - M. le Maire rappelle que La Méniltré n'est pas impactée par l'évolution des tarifs dans le cadre de l'harmonisation des tarifs, ayant déjà une tarification haute.

Investissements 2021 : 970 094 € dont 401 385 € pour le secteur Vallée - financés par 202 777 € de subventions.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Mission obligatoire : contrôle des installations neuves et existantes
Exploitation en régie directe (1.9 ETP) ou en régie avec un prestataire de service (STGS jusqu'au 30/04/2022)

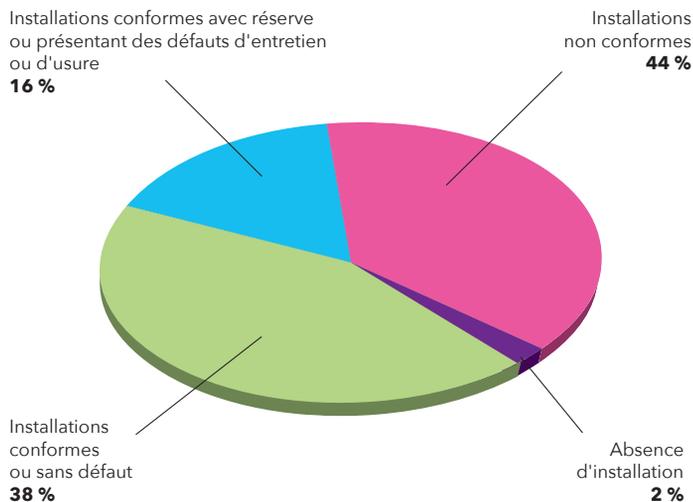
Données principales : 6 104 immeubles concernés (dont 235 à La Méniltré) soit une estimation de 14 939 habitants (557 à La Méniltré). Il est indiqué que tous les contrôles SPANC ont été réalisés à La Méniltré.

Budget : 148 659 € - dépenses et 140 704 € - recettes (hors excédent)

Contrôles des installations neuves effectués : 175 au stade de la conception (dont 4 à La Méniltré) et 135 au stade de l'exécution (dont 3 à La Méniltré)

Contrôles des installations existantes effectués : 832 contrôles de diagnostic ou bon fonctionnement (dont 4 à La Méniltré) et 158 contrôles liés à la vente d'immeubles (dont 11 à La Méniltré)

Etat du parc des ANC : répartition environ pour moitié entre les dispositifs conformes et les non conformes



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Exploitation avec un prestataire de service (VEOLIA) sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis 2021.

Données principales :

- ▶ Population desservie : 36 018 habitants
- ▶ 16 968 abonnés dont 7 810 pour le secteur Vallée (965 à La Méniltré)
- ▶ Nombre d'habitants par abonné : 2,12
- ▶ Consommation moyenne par abonné : 96,69 m³
- ▶ Prélèvement sur les ressources en eau souterraine : 2 292 344 m³
- ▶ 6 stations de traitement
- ▶ Linéaire de canalisations : 1 356 km
- ▶ Volume vendu aux abonnés : 1 640 638 m³
- ▶ Volume vendu à d'autres services : 585 052 m³

Tarifs variables suivant les secteurs géographiques - facturation semestrielle

Recettes : 3 236 633 € dont 83% de vente d'eau aux usagers
Investissements réalisés : 1 070 907 € HT dont 27 859 € à La Méniltré

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service (RPQS) des services d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif, et d'eau potable.

REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE

M. le Maire informe l'assemblée que la loi de finances 2022 impose aux communes de reverser une partie de la taxe d'aménagement qu'elles perçoivent, au profit des intercommunalités à compter du 01/01/22.

Le reversement de son produit doit être réalisé au profit de l'intercommunalité par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres et de l'organe délibérant intercommunal. Celles-ci produisent leurs effets tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Elle est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Rappel de la destination de la TA :

L'objet de la taxe d'aménagement est de financer l'action des communes et de la communauté de communes en matière d'urbanisme (voiries et réseaux du territoire, équilibres zones urbaines et rurales, lutte contre l'étalement urbain, mobilité, qualité architecturale et paysagère, diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat, sécurité et salubrité publique, prévention des risques, protection milieux naturels, lutte contre l'artificialisation des sols, le changement climatique, handicap et perte d'autonomie...)

Recettes TA depuis 5 ans :

2018	2019	2020	2021	2022
3 385,32 €	9 336,25 €	5 822,20 €	29 738,59 €	4 250,92 €

Si la liste des équipements à prendre en considération est potentiellement importante, elle n'a pas à être exhaustive. En effet, le dispositif de l'article L 331-2 ne prévoit pas que le flux financier entre la commune et son intercommunalité d'appartenance doit correspondre exactement à la différence entre les ressources et les charges transférées. Il doit simplement « tenir compte » de la charge de ces équipements.

Lors du bureau communautaire du 01/09 : deux solutions ont été présentées :

- ▶ Soit reversement de la TA perçues sur les opérations relevant de la compétence de la CC (zone d'activité, bâtiment communautaire)
- ▶ soit reversement d'un pourcentage de toutes les TA perçues par les communes (5 à 25%)

Selon une note de la DGCL, le reversement de la TA sur la base des opérations relevant de la compétence de l'EPCI serait fragile juridiquement, la notion de périmètre ne pouvant être retenue.

La Communauté de communes Baugeois Vallée a retenu un reversement au taux de 10%. La mise en œuvre effective de la mesure de reversement interviendrait en 2023 sur le montant de la TA perçue en 2022.

La commune de La Ménitry ayant institué un taux de taxe d'aménagement (3%), elle doit, par délibérations concordantes avec la communauté de communes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 109 de la loi de finances pour 2022, vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Baugeois Vallée du 22 septembre 2022 et le rapport de présentation fait par M. le Maire sur le transfert partiel de la taxe d'aménagement perçue vers la Communauté de communes Baugeois Vallée, le conseil Municipal adopte le principe de reversement de 10 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Baugeois Vallée et décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL À TEMPS NON COMPLET POUR ACCOMPAGNEMENT D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS DE LA PAUSE MÉRIDIENNE (DCM N°09/2022-85)

M. le Maire informe l'assemblée qu'un enfant, scolarisé en CP à l'école élémentaire Maurice Genevoix (école maternelle Pierre Perret en GS), doit bénéficier, suivant une décision de la MDA (maison départementale de l'autonomie), d'une aide individuelle (AESH - accompagnant des élèves en situation de handicap) à temps plein sur le temps scolaire ainsi que sur le temps de la pause méridienne.

Conformément au code de l'éducation et au code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Etat a rappelé dans une décision du 20/11/2020, que « lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire (...), il lui incombe (...) de veiller à assurer que, sans préjudice du respect des conditions prévues pour l'ensemble des élèves, les élèves en situation de handicap puissent (...) y avoir effectivement accès ».

Comme l'année dernière, il propose de reconduire la création de ce poste.

Prise en charge financière de la masse salariale (salaire brut + charges patronales) par la commune.

Salaire brut chargé : à raison de 6h/semaine effective - contrats successifs à chaque période scolaire - Coût 2021/2022 = 3 700 € - Coût estimé 2022/2023 = environ 4 700 €

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour).

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE À LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (DCM N°09/2022-87)

Rappel :

Par délibération en date du 11/12/2019, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par délibération du 16/12/2020, le Conseil Municipal a validé la proposition du CDG de retenir pour la période 2021/2023, l'offre de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Les risques garantis par l'assurance sont les suivants : maladie, accidents de la vie privée, accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités temporaires de travail et frais inhérents, maternité, paternité, adoption, décès.

Franchise :

- ▶ Pour les maladies ordinaires : 30 jours cumulés sur l'année médicale - suppression de la franchise pour tout arrêt supérieur à 60 jours consécutifs
- ▶ Pour les accidents du travail et maladies professionnelles : 10 jours fermes sur l'année médicale

Face à une hausse considérable de la sinistralité et des remboursements aux collectivités (liée notamment à la crise sanitaire COVID), M. le Maire informe l'assemblée que le contrat a été dénoncé par les assureurs avec effet au 31/12/2022.

En conséquence, il propose d'adhérer de nouveau à la consultation lancée par le CDG. Pour espérer avoir une réponse à la consultation, la franchise cumulée pour maladie ordinaire est fixée à 60 jours.

DÉLIBÉRATION

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour).

DIVERS

QUESTIONS DIVERSES

a) Éclairage public

M. le Maire confirme la décision du bureau municipal élargi du 19/09/2022, d'éteindre l'éclairage de 21h à 6h30 tous les jours. Un arrêté municipal a été transmis à cet effet au SIEMML pour modifier la programmation.

M. le Maire précise qu'il n'existe pas de disposition réglementaire sur l'éclairage public imposant de maintenir l'éclairage, notamment sur les points de sécurité - la question de l'éclairage étant déconnectée de la sécurité routière. Il ajoute que plusieurs communes ont pris la même décision, sur des plages horaires légèrement variables, et n'ont pas eu de remarque critique de la part de la population.

b) Illuminations de Noël

M. le Maire confirme la décision du bureau municipal élargi du 19/09/2022 de regrouper les illuminations dans la partie centrale du bourg, l'enlèvement des guirlandes qui consomment et le maintien des guirlandes à LED.

Le calendrier de pose et dépose pour fin 2022 ne sera pas modifié - une réduction sera à envisager pour fin 2023. Les illuminations fonctionneront sur la durée de l'éclairage public. L'UMAC a pris la décision de ne pas poser de guirlandes lumineuses sur le sapin. Invitation à décorer le sapin autrement sans l'usage de l'électricité.

c) Economies d'énergie

Eclairage de la halle de tennis : le changement en LED est envisagé, en régie directe avec la location d'une nacelle ou prestation selon les études pour le budget prévisionnel 2023. A chiffrer : fourniture des ampoules et pose d'un minuteur.

M. le Maire confirme avoir sollicité les services pour reporter la mise en route du chauffage dans les bâtiments publics fin octobre seulement.

d) Entente de la vallée

Communication conjointe entre les 3 communes (Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon, La Ménitré) par voie de presse, en réponse à la commune de Beaufort-en-Anjou (suite au Conseil Municipal du 12/09/22 et à la remise en cause de la légalité des délibérations des communes de Mazé-Milon et La Ménitré relatives à la gouvernance du CAS Toile de graines).

Départ du directeur du CAS, Laurent CARPENTIER, le 22 octobre 2022.

e) Collecte déchets verts

Fin de la mise à disposition de la benne par la Communauté de communes Baugeois Vallée depuis le 01/09 pour harmoniser les pratiques (les déchets verts doivent être collectés dans les déchèteries)

- ▶ Solution 1 : poursuite du service (contraire à la réglementation, la commune n'ayant pas la compétence et conditions de stockage non conformes)
- ▶ Solution 2 : arrêt immédiat du service
- ▶ Solution 3 retenue : accompagnement des administrés en lien avec la Communauté de communes Baugeois Vallée pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques et choisir des méthodes de valorisation des déchets verts (opérations de broyage à prévoir à l'automne et au printemps ainsi que la mise à disposition d'un broyeur électrique sur la commune)

La fin de contrat aidé PEC pour Patrick Dupuis est sans lien avec la fin du service de collecte des déchets verts car l'enveloppe financière nationale pour la signature de nouveaux contrats aidés (y compris renouvellement de contrat existants) est épuisée, l'agent pouvant faire valoir ses droits à retraite.

f) Aménagement et stationnement au Port St Maur

Problèmes de stationnement et verbalisation des usagers au port St Maur.

M. le Maire répond que suite aux différents accidents, dont l'accident mortel de 2021, la DDT a imposé à la commune de mettre en place un dispositif visant à renforcer la sécurité. Les aménagements ont été validés par les services de l'Etat. Un compromis a été trouvé pour maintenir un accès possible des véhicules à la cale avec une chaîne non cadenassée - idem de l'autre côté avec un plot amovible. L'objectif du dispositif est de freiner le véhicule et d'éviter un risque de chute dans la Loire. Toutefois, le stationnement permanent reste interdit (toléré pour l'accès des bateaux). Des dispositifs réfléchissants seront commandés pour être prochainement positionnés sur les poteaux. Toutes les personnes ayant souhaité échanger de vive voix sur le sujet ont été reçues par M Le Maire qui rencontrera prochainement les gendarmes de la brigade de Beaufort et évoquera la question du stationnement réservé aux pêcheurs et usagers du Port Saint-Maur.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26/10/2022

CONVENTION AVEC M. LUDOVIC LAMBERT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU BOURG JOLY

Vu la demande de M. Ludovic LAMBERT du 29/09/2020 sollicitant l'accord de la commune de La Ménitré pour faire réaliser à ses frais des travaux de voirie en bicouche sur une portion du chemin du Bourg Joly, considérant que la commune de La Ménitré n'a pas inscrit cette voie dans le programme des travaux de voirie prioritaires le Conseil Municipal accepte que M. Ludovic LAMBERT fasse réaliser à ses frais, les travaux de voirie en bicouche du chemin du Bourg Joly.

TÉLÉTHON 2022 : CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

- ▶ Par le passé, l'organisation du Téléthon était associative ; la commune participait pour en faciliter le déroulement matériel.
- ▶ 2020 : pas de manifestation du fait de la crise sanitaire
- ▶ 2021 : la commune a signé la convention avec la coordination départementale du Téléthon pour faciliter la coordination de la collecte et la remontée

des fonds. Pas de charge financière exception faite du temps administratif dédié.

2022 : proposition de renouveler l'organisation de l'édition précédente. L'UMAC a prévu une manifestation (rallye randonnée moto au départ de la commune) mais ne souhaite pas être responsable de la centralisation et du transfert des dons collectés. Benjamin LABA indique qu'il a été fait appel aux associations mais qu'aucune n'a souhaité être porteuse de l'évènement.

M. le Maire rappelle que depuis 2013, les associations ménitréennes organisent annuellement et en alternance, le Téléthon sur le territoire communal. Il ajoute que la commune de La Ménitré a toujours participé pour apporter le soutien logistique nécessaire aux associations afin d'en faciliter le déroulement. Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, il rappelle que la commune de La Ménitré a accepté d'être l'organisatrice de l'édition 2021, pour la centralisation et le transfert des fonds collectés par les associations vers la coordination départementale.

Le Conseil Municipal accepte que la commune de La Ménitré soit l'organisatrice du Téléthon sur le territoire communal pour l'édition 2022, de prendre en charge la convention et les frais éventuels afférents à cette manifestation.

CESSION DE TERRAIN SCI DE LA BOURSERIE / COMMUNE DE LA MÉNITRÉ RUE DES PLANTAGENETS

Vu la proposition de cession à la commune de La Ménitré de la parcelle cadastrée section B n°995, d'une superficie de 42m² situé en zone A au PLU, appartenant à la SCI de la Bourserie, considérant que cette parcelle est, de fait, intégrée à la voirie communale rue des Plantagenets ;

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la commune de La Ménitré, à l'euro symbolique, de la parcelle susvisée et la prise en charge des frais afférents à cette cession et dit que cette délibération remplace et annule la délibération n°09/2022-67 du 28/09/2022 visée par le contrôle de légalité le 30/09/2022.

FINANCES

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

TRANSFERT DES OPÉRATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL VERS LE BUDGET ANNEXE

Etat des dépenses réalisées sur le budget communal :

FONCTIONNEMENT						
Année	Article	Dépenses	€	Article	Recettes	€
2019						
2020	66111	Remboursement intérêts emprunt	753,23 €			
	627	Frais emprunt	150,00 €			
2021	60612	Frais ENEDIS accès réseau	885,29 €	7088	Revente NRJ à EDF OA	13 386,52 €
	66111	Remboursement intérêts emprunt	981,52 €			
2022	60612	Frais ENEDIS accès réseau	495,41 €	7088	Revente NRJ à EDF OA	4 990,50 €
	66111	Remboursement intérêts emprunt	692,32 €			
TOTAL			3 957,77 €	TOTAL		18 377,02 €
		Intérêts emprunt + frais	2 577,07 €			
		Frais ENEDIS	1 380,70 €		€ TTC	
			1 150,58 €		€ HT	

INVESTISSEMENT						
Année	Article	Dépenses	€	Article	Recettes	€
2019	21318	Travaux - études	73 095,48 €			
2020	21318	Travaux - études	158 229,94 €	1322	Subvention Région - CTR	52 448,00 €
	1641	Remboursement capital emprunt	5 631,67 €			
2021	1641	Remboursement capital emprunt	7 566,88 €	1321	Subvention Etat - DETR	30 520,00 €
				1321	Subvention Région - CTR	13 112,00 €
				1641	Emprunt sur 15 ans	120 000,00 €
2022	1641	Remboursement capital emprunt	5 718,98 €			
TOTAL			250 242,95 €	TOTAL		216 080,00 €
		Travaux € TTC	231 325,42 €		Subvention Région + Etat	96 080,00 €
		Travaux € HT	192 771,18 €			
		Capital emprunt	18 917,53 €			

Yves JEULAND précise que pour les travaux liés au photovoltaïque de l'Espace Pessard, l'opération restera sur le budget général car la production d'électricité sera destinée à l'autoconsommation du bâtiment, et éventuellement pour plusieurs bâtiments situés dans un rayon proche.

Yves JEULAND précise que l'excédent budgétaire restera sur le budget annexe. Le contrat de revente est signé pour 20 ans, soit la durée de vie approximative des panneaux.

Le Conseil Municipal décide de transférer les écritures comptables présentées ci-dessus sur le budget « photovoltaïque ».

DÉLIBÉRATION

Considérant l'obligation d'amortir les investissements réalisés sur le budget annexe « photovoltaïque », ainsi que les subventions perçues,

Vu la valeur des immobilisations et des subventions :

- ▶ Onduleur : 12 600 € HT
- ▶ Panneaux et travaux : 180 171,18 € HT
- ▶ Subvention Etat - DETR : 30 520 €
- ▶ Subvention Région - CTR : 65 560 €

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les durées d'amortissement :

- ▶ 8 ans pour l'onduleur
- ▶ 15 ans pour les travaux d'investissement liés aux panneaux photovoltaïques
- ▶ 15 ans pour les subventions reçues

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires n°5 du budget principal communal - exercice 2022 - telles que présentées ci-dessous :

Modification de crédits - section de fonctionnement				
Article	Sens	Objet	DIM	
60612	Dépenses	Electricité	22 000,00 €	Majoration pour couvrir les coûts estimés jusqu'à la fin de l'année
60623	Dépenses	Alimentation	3 800,00 €	
6068	Dépenses	Feu artifices	-2 500,00 €	Crédits utilisés au 6232
6135	Dépenses	Locations mobilières	3 700,00 €	Formation ST, piratage ligne téléphonique mairie, contrat copieur majoration copies école privée et majoration technique pour 2 contrats à terme
617	Dépenses	Etude de sol	1 000 €	Pour le terrain de la Hune
6232	Dépenses	Fêtes et cérémonies	4 000 €	Feu d'artifice et visuel Mystères de Loire
		Sous-total chapitre 011	32 000,00 €	
6413	Dépenses	Personnel titulaire	30 000,00 €	
6415	Dépenses	Indemnité inflation	2 700,00 €	
6453	Dépenses	Cotisation caisse retraite	5 000,00 €	Evolution réglementaire : majoration SMIC, majoration valeur point indiciaire, reclassement indiciaire pour certains cadres d'emplois ayant entraîné un surcoût supérieur à l'augmentation prévisionnelle moyenne
6454	Dépenses	Cotisation pole emploi	1 000,00 €	
6455	Dépenses	Assurance personnel	-4 500,00 €	
64731	Dépenses	Allocation retour emploi	-4 200,00 €	
6478	Dépenses	Autres charges sociales	300,00 €	
		Sous-total chapitre 012	30 300,00 €	
022	Dépenses	Dépenses imprévues	-11 300,00 €	
		TOTAL DÉPENSES	51 000,00 €	
6419	Recettes	Remboursement sur rémunération personnel	40 000,00 €	
7088	Recettes	Vente NRJ à EDF OA (photovoltaïque)	-7 000,00 €	Bascule vers le BA
73223	Recettes	FPIC	10 000,00 €	
757	Recettes	Redevance occupation locaux multi accueil	8 000,00 €	Reprise depuis 2019 redevance annuelle versée par le gestionnaire du multi-accueil
		TOTAL RECETTES	51 000,00 €	

Modification de crédits - section d'investissement				
Article	Sens	Objet	DIM	
202	Dépenses	PLU	600,00 €	Réunion supplémentaire hors marché
2121	Dépenses	Aménagement terrains (plantations)	3150,00 €	Plantation 2° micro-forêt
2128	Dépenses	MO pour lotissement Pignon Blanc	-10 000,00 €	
21538	Dépenses	Participation Orange effacement réseaux	-1 900,00 €	
21571	Dépenses	Véhicules	3 400,00 €	Valeur achat nouveau véhicule hors déduction valeur reprise de l'ancien véhicule
2183	Dépenses	Matériel informatique	300,00 €	
2184	Dépenses	Mobilier	3 050,00 €	Correction erreur matérielle dans le tableur Exel lors du vote du budget
2188	Dépenses	Divers	2 500,00 €	
		TOTAL DÉPENSES	1 100,00 €	
1328	Recettes	Subvention RIJ	1 100,00 €	
		TOTAL RECETTES	1 100,00 €	

FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rappel de la proposition reçue fin septembre

Contrat 12 mois Px : c€/kWh		Heures creuses		Heures pleines		Estimation nouveau contrat € HT/an
		Hiver	Été	Hiver	Été	
EMPP	Ancien contrat	5,830	4,705	8,283	6,494	pour 45 711 kWh 52 409 €
	Nouveau contrat	60,289	30,943	159,258	49,639	
Pessard	Ancien contrat	5,549	6,100	8,019	6,100	pour 47 793 kWh 44 381 €
	Nouveau contrat	60,289	30,943	159,258	49,639	

Dernière proposition : les données annuelles sont indicatives - pas d'engagement sur les volumes consommés - si les coûts unitaires sont identiques, la variation de l'estimation tarifaire annuelle tient aux volumes consommés dans chaque bâtiment selon les périodes (été/hiver - heures creuses/pleines)

Contrat 12 mois Px : c€/kWh		Heures creuses		Heures pleines		Estimation nouveau contrat € HT/an
		Hiver	Été	Hiver	Été	
EMPP	Ancien contrat	5,830	4,705	8,283	6,494	pour 45 711 kWh 45 127 €
	Nouveau contrat	53,435	27,794	134,181	42,224	
Pessard	Ancien contrat	5,549	6,100	8,019	6,100	pour 47 793 kWh 38 224 €
	Nouveau contrat	53,435	27,794	134,181	42,224	

Application du nouveau contrat à partir de novembre 2022

Evolution consommation/coût

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EMPP	Coût	6 969,90 €	7 159,93 €	9 720,43 €	8 019,91 €	8 409,46 €	8 019,93 €	9 153,98 €	6 150,39 €	27 253,75 €
	Conso (kWh)	34 742	38 857	50 317	38 071	38 395	35 041	41 470	29 837	45 711
Pessard / restau sco	Coût	10 651,91 €	9 086,03 €	9 125,21 €	8 807,99 €	10 880,18 €	9 555,18 €	10 788,94 €	7 490,16 €	47 351,60 €
	Conso (kWh)	58 535	61 635	55 881	52 805	59 485	48 469	53 316	47 714	47 793

2020/2021 : année COVID - fonctionnement réduit

2022 : année complète

2023 : prévisionnel

Renseignement sur le groupement de commandes du SIEML :

- ▶ Pour la fourniture en énergie : contrat 2021/2023 – pas d'adhésion possible en cours de contrat – adhésion à envisager courant 2023 pour le nouveau contrat qui démarrera au 01/01/2024
- ▶ Pour la fourniture en gaz – nouveau contrat depuis 2022 – pas d'adhésion possible en cours de contrat – réflexion au sein du SIEML pour les stratégies d'achat en 2024/2025

Yves JEULAND souligne qu'un bilan de consommations énergétiques est en cours avec le SIEML en vue d'étudier les travaux permettant de réaliser des économies pour lesquels le SIEML pourrait apporter un concours financier.

M. le Maire rappelle que le budget 2023 donnera la priorité aux économies d'énergie.

M. le Maire précise également que les illuminations de Noël seront centrées sur le centre-bourg place du colonel Léon Faye.

TELEPHONIE FIXE ET INTERNET

- ▶ Tous sites (sauf téléphonie de la Mairie) : Free et Orange – pas d'engagement – résiliation sans frais
- ▶ Téléphonie fixe de la Mairie : proposition de résiliation anticipée du contrat signé en 01/2020 avec le Groupe CONNEXX
- ▶ Proposition de migration vers la sté VIST and COM à partir de 2023 : téléphonie sur IP et Internet fibre de tous les bâtiments

	Coût unitaire HT	Quantité	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC
Abonnement Fibre	60,00 €	7	420,00 €	504,00 €
Central téléphonique 3CX	39,00 €	1	39,00 €	46,80 €
Abonnement téléphonie en IP pour 7 sites	108,80 €	1	108,80 €	130,56 €
Abonnement téléphonie en analogique	17,00 €	4	68,00 €	81,60 €
			635,80 €	762,96 €

	Coût total HT	Nb mensualités	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC
Pénalités de fin d'engagement CONNEXX	15 711,60 €	63	249,39 €	299,27 €
Frais ponctuel sur matériel VIST AND COM	4 801,00 €	63	76,21 €	91,45 €
Coût du financement	2 051,26 €	63	32,56 €	39,07 €
			358,16 €	429,79 €

	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC
Total abonnement + Financement	993,96 €	1 192,75 €

Coût actuel de nos abonnements (CONNEXX, ORANGE, FREE)	1 391,31 €	1 669,57 €
Economie mensuelle avec solution VIST AND COM	-397,35 €	-1 192,75 €

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION ET MODALITÉS D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL

Cristina PEDRERO-MILLOT fait remarquer au point n°12 du projet de délibération ci-dessous, que l'accident du travail est qualifié comme tel dès lors qu'il se produit sur le temps de télétravail.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021 fixe les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs.

Il convient de se prononcer sur l'instauration du télétravail au

sein de la collectivité, ainsi que sur les critères et modalités d'exercice du télétravail.

Le Conseil, vu l'accord-cadre sur la mise en œuvre du télétravail en date du 13 juillet 2021 et l'avis favorable du comité technique en date du 17.10.2022, décide d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 01/01/2023.

DIVERS

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel 2023 des séances du Conseil Municipal

- | | |
|------------------|---|
| ▶ 25/01 | ▶ Juillet/Août pas de séance - (espace culturel indisponible - salon d'art) |
| ▶ 22/02 | |
| ▶ 29/03 (budget) | ▶ 27/09 |
| ▶ 26/04 | ▶ 25/10 |
| ▶ 24/05 | ▶ 22/11 |
| ▶ 21/06 | ▶ 13/12 |

Evènements - Réunions

CCBV - REOMI pour le service gestion et valorisation des déchets : réunion pour tous les élus municipaux le 02/11 à 20h30 au CCRA de Baugé + réunion publique le 09/11 à 20h30 à Beaufort (salle Plantagenêt)

Plan Local d'Urbanisme : 3^e réunion publique le 8 novembre 2022 à 20h à l'Espace Culturel

CAUE - schéma directeur de réaffectation des équipements publics de l'enfance jeunesse : présentation aux familles et équipes pédagogiques le 21 novembre 2022 à 18h30 à l'Espace Culturel

2 derniers évènements du CMJ : évolution vers un renouvellement par moitié tous les ans

► 03/12 : fête locale et jeux - projet de nichoirs et dons en contrepartie pour le téléthon

► 10/12 dernière réunion avec les parents invités et verre de l'amitié
Inauguration du commerce « Le Relais de la Loire » le 14/11 à 11h30 (avec : presse locale, Conseil Municipal, président UMAC, artisans ayant fait les travaux, salariés de la commune).

Bilan associatif des soirées apéro-concert de l'été 2022

M. le Maire présente les bilans positifs des 3 soirées apéro-concert : 10/06, 01/07 et 05/08.

S'ensuit une discussion sur la guinguette, laquelle était fermée les vendredis soir concernés. Benjamin LABA dit que la fermeture de la guinguette était prévue dans la convention, mais que la négociation restait possible avec les associations pour un fonctionnement défini d'un commun accord qui aurait permis l'ouverture de la guinguette en parallèle de la tenue de la buvette par les associations.

M. le Maire rappelle que le nombre d'associations pour tenir la buvette doit être suffisamment important, au risque de voir la manifestation remise en cause.

Le comité culture engagera la réflexion pour poursuivre la dynamique des apéros-concerts et aider sous quelque forme que ce soit.

Divers

Travaux Espace Pessard : DSIL initiale de 110 000 € - information Mme la Sous-Préfète de Saumur d'un complément de 29 427 €

Taxe additionnelle sur les mutations à titre onéreux : dotation 2022 de 89 879 € (2021 = 64 565,94 €) - prévu au BP 2022 = 40 000 €

Gestion des déchets verts à La Ménitré : matinée du samedi 22/10 - 60 personnes présentes avec 2 personnes mécontentes seulement - présence de la Communauté de communes Baugeois Vallée - possibilité de mise à disposition d'un broyeur électrique sur la commune, gestion par la CC (paiement de 10 € / jour et convention de prêt) mais pour faciliter le prêt le matériel pourrait être en permanence à La Ménitré - une réflexion est en cours pour étudier la faisabilité d'un retrait dépôt du broyeur en mairie.

Il est demandé des informations :

► Sur le PCS : la liste des référents a été mise à jour mais il reste à mettre à jour, la liste et le plan des rues/voies communal, du matériel. M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Baugeois Vallée s'est également saisie de la question des PCS.

► Sur le dispositif « FR Alert » : M. le Maire indique qu'aucune information n'a été transmise en mairie - pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15732>

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/11/2022

PNR LOIRE ANJOU TOURAINE : PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CHARTE

Présentation par Mme Sophie TUBIANA, présidente du PNR LAT et M. Thibault MEURGEY, directeur du PNR LAT.

Durée de vie de la charte : 15 ans. La labellisation PNR n'est effectivement pas acquise de manière définitive.

Nouvelle charte 2024-2039 ; procédure engagée pour répondre à une obligation réglementaire. Courant 2035, le PNR lancera de nouveau la réflexion pour retravailler une nouvelle charte.

3 défis majeurs (déclinés en 35 mesures) :

- ▶ Renforcer la qualité de paysages et la biodiversité : accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie - faire du PNR un territoire à biodiversité positive.
- ▶ S'engager dans la sobriété et la résilience : préserver et reconquérir la ressource en eau - concourir à une économie de proximité et pérenne.
- ▶ Renforcer les coopérations : diffuser l'expertise du PNR et mutualiser les ingénieries - partager les connaissances pour passer à l'acte - construire une gouvernance territoriale partagée.

A l'issue de l'enquête publique, les collectivités adhérentes du PNR LAT seront amenées à délibérer pour valider la nouvelle charte.

M. le Maire pense que le PNR pourrait avoir un intérêt à s'emparer de la question du camping du Port St Maur situé en bord de Loire, notamment eu égard à l'évolution des mentalités et des pratiques, et notamment le développement du bivouac. Il souligne que la commune de La Ménitrié n'a pas les capacités internes pour développer l'activité du camping de manière individuelle. M. le Maire précise que le déficit de fonctionnement du camping, récurrent depuis la reprise en gestion directe en 2019, et les contraintes budgétaires annoncées pour 2023, pourraient entraîner une décision de fermeture ponctuelle du camping. Thibault MEURGEY confirme qu'il saisira de cette question, Virginie BELHANAFI, responsable du service « tourisme et loisirs » du PNR.

Après deux années de fonctionnement impactées par la crise sanitaire, Thibault MEURGEY annonce la relance en 2023, du réseau des ambassadeurs du PNR sur des thématiques déterminées ; ce rôle d'ambassadeur peut être dévolu à un élu, une association, une entreprise, un administré, etc...

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2022.

Sur les points n°6-2 « Budget général - décision modificative

n°4 » et 6-5 « budget photovoltaïque 2022 », Roger DELSOL fait remarquer une différence entre la note de synthèse et le procès-verbal correspondant à une avance de trésorerie de 20 000 € en recettes et dépenses.

M. le Maire répond que cette modification répond à une précision confirmée par le comptable public le 25/10/2022 : l'avance budgétaire du budget général vers le budget photovoltaïque doit être considérée comme une avance budgétaire et doit donc apparaître dans les écritures budgétaires. Il ajoute que le diaporama projeté lors de la séance du Conseil Municipal incluait cette modification.

Sans autre observation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue (18 voix pour et 1 voix contre de Roger DELSOL) :

- ▶ Approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 ;

DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ : DÉLÉGATION A LA COMMUNE DE BAUGÉ-EN-ANJOU POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

Rapporteur : Tony GUERY et Isabelle PLANTE

Rappel :

- ▶ Courrier adressé à l'ARS le 02/05/22 confirmant le souhait d'intégrer la commune de La Ménitrié dans le diagnostic local de santé prévu sur le territoire intercommunal de la Communauté de communes Baugeois Vallée
- ▶ Réponse de l'ARS le 12/05/2022 : projet engagé à l'échelle de la Communauté de communes Baugeois Vallée.
- ▶ Rencontre entre l'ARS et la commune de Baugé (laquelle relance parallèlement son contrat local de santé) : l'ARS ne porte pas la décision du choix du bureau d'étude chargé de la réalisation du diagnostic.
- ▶ Or, la CC ne disposant pas de la compétence, le diagnostic territorial ne peut pas être porté par l'EPCI ; la commune de Baugé-en-Anjou se propose d'être porteur du projet et de lancer la consultation pour choisir le bureau d'étude.
- ▶ Le financement de l'étude diagnostic est assuré par l'ARS.
- ▶ Il est proposé de confier à la commune de Baugé-en-Anjou, la mission de lancer une consultation pour désigner le cabinet chargé de réaliser le diagnostic de santé.

Objectifs du diagnostic :

- ▶ Réaliser un état des lieux du territoire tant qualitatif que quantitatif ;
- ▶ Définir de actions concrètes pour améliorer la qualité du parcours de soins de l'utilisateur ;
- ▶ Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Le diagnostic s'appuie sur une démarche participative des acteurs du territoire : élus, professionnels de santé, acteurs institutionnels, population et usagers.

Il pourra également servir de support pour l'analyse des besoins sociaux réalisé par le CCAS. Isabelle PLANTE précise que contrairement à la commune de Baugé-en-Anjou, La Ménitrié

ne dispose pas des moyens humains dédiés nécessaires à l'élaboration et au suivi d'un contrat local de santé.

DÉLIBÉRATION

Vu la proposition de réaliser un diagnostic local de santé sur le territoire de Baugeois-Vallée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour).

FINANCES

PROPOSITION DE CESSION DU TRACTEUR FENDT

Rapporteur : Tony GUERY et Michel LEBRETON

Il est proposé de céder le tracteur Fendt et sa tête de broyage, la commune ayant décidé d'externaliser les prestations de fauchage des haies et d'entretien des accotements et fossés.

M. le Maire indique que la commune ne dispose que d'une seule offre de reprise, les autres personnes sollicitées ayant répondu négativement.

Michel LEBRETON ajoute que le tracteur ne fonctionne pas correctement et qu'il conviendrait de le réparer pour un usage normal ; il précise toutefois que le repreneur en est informé et accepte de l'acheter en l'état.

DÉLIBÉRATION

Vu la proposition d'acquisition d'achat du véhicule communal tracteur FENDT, équipé d'une tête de broyage - épareuse ;

Considérant que la commune de La Ménitrie a décidé d'externaliser les prestations de fauchage des haies et d'entretien des accotements et fossés, rendant inutile le maintien de ce bien dans le parc des véhicules de la collectivité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Accepte de vendre en l'état, le véhicule équipé de la tête de broyage - épareuse, au prix de 14 000 €, à M. Julien PITON domicilié à Mozé-sur-Louet ;

COLLECTE 2022 DU BLEUET DE FRANCE : SUBVENTION À L'ONACVG

Rapporteur : Tony GUERY

- Campagne annuelle de collecte sur la voie publique
- Les dons sont libres (avec toutefois un minimum de 2 € pour un bleuet et / ou de 1€ pour un autocollant) et servent d'aide financière aux militaires blessés, anciens combattants, victimes de guerre et/ou terrorisme ainsi qu'à leurs familles
- Proposition : versement d'une subvention communale à l'ONACVG en 2022 - sur la base de la dotation reçue de 10 fleurs et 25 autocollants, cela représente une subvention de 45 €, mais la subvention communale peut être plus élevée.
- L'ONACVG est en attente de probables nouvelles règles d'organisation pour 2023.

- Rappel crédits budgétaires - subventions article 65748 : 24 979 € - réalisé : 24 474 € - solde : 505 €

Interrogé par Jackie PASSET, M. le Maire répond que l'organisation de la collecte par l'association locale des anciens combattants s'avère une procédure parfois assez lourde, notamment pour la restitution de dons, pour les bénévoles associatifs.

DÉLIBÉRATION

Vu la proposition de versement d'une subvention à l'ONACVG pour la collecte du Bleuet de France - campagne 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- Décide de verser une subvention de 45 € à l'ONACVG pour les Bleuets de France 2022 ;

DIVERS

QUESTIONS DIVERSES

Bilan 2022 du camping du Port St Maur

Saison 2022	Nuitées	Répartition		
		Camping-car	Tentes / Caravanes	Vélo
Juin	99	66	18	15
Juillet	410	124	118	168
Août	576	178	308	90
Septembre	369	74	257	38
TOTAL	1454	442	701	311
	%	30,40 %	48,21 %	21,39 %

Saison 2022	Nb factures	Recettes totales	Répartition des recettes				
			camping-car	Garage mort	Tentes / Caravanes	Vélo	Electricité
Juin	52	1 149,10 €	660,00 €		227,10 €	91,00 €	171,00 €
Juillet	148	4 507,32 €	1 248,50 €	13,00 €	1 589,57 €	1 091,50 €	564,75 €
Août	206	7 451,45 €	1 731,00 €	38,00 €	3 942,05 €	577,00 €	1 163,40 €
Septembre	126	4 338,77 €	740,00 €	37,00 €	2 562,62 €	229,50 €	769,65 €
TOTAL	532	17 446,64 €	4 379,50 €	88,00 €	8 321,34 €	1 989,00 €	2 668,80 €
		%	25,10 %	0,50 %	47,70 %	11,40 %	15,30 %

Coût	2022	
	Dépenses	Recettes
Nuitées		17 446,64 €
Rémunération "gérant"	15 167,39 €	
Agent ETAPE	230,63 €	
Electricité	1 727,29 €	
Eau	1 753,16 €	
Fournitures d'entretien	206,16 €	
Travaux sur camping	713,22 €	
Entretien haies élagage	2 576,00 €	
Vérifications périodiques	720,61 €	
Assurance DAB	36,82 €	
Redevance OM	1 072,54 €	
Taxes foncières	722,00 €	
Location TPE	241,92 €	
Pose/dépose chalet accueil	3 600,00 €	
Temps des agents techniques		
TOTAL	28 767,74 €	17 446,64 €
SOLDE	-11 321,10 €	

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 14/12/2022

FINANCES

SUBVENTION UMAC : RENOUELEMENT DE L'OPERATION BON D'ACHAT

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 3500 € à l'Union Méniltréenne des Artisans Commerçants (UMAC). Cette somme sera utilisée sous forme de bons d'achat utilisables dans les commerces de La Méniltré. L'UMAC présentera régulièrement à la commune un état financier des bons réellement utilisés et la somme correspondante aux bons d'achat inutilisés à l'issue de leur période de validité sera défalquée de la subvention annuelle versée.

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal autorise, avant le vote du budget primitif 2023, le mandatement des dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts du budget principal de l'exercice 2022 selon le tableau ci-après :

CONTRAT GAZ : RENOUELEMENT POUR 2023

Considérant l'échéance au 31/12/2022 des deux contrats de fourniture en gaz pour cinq bâtiments communaux, l'opportunité

d'adhérer au groupement de commande du syndicat d'énergie prévu courant 2023 avec effet en 2024, la proposition de renouvellement de contrat pour une durée de 12 mois seulement à prix ferme ou à prix indexé, le risque d'augmentation du prix

Chapitre	Article	Dépenses	Crédits BP 2022	Autorisation dépenses 2023
204	204172	Subvention d'équipement versés (SIEML)	111 000,00 €	27 750,00 €
20		Immobilisations incorporelles	14 700,00 €	3 675,00 €
21		Immobilisations corporelles	1 073 220,00 €	268 305,00 €
		TOTAL	1 198 920,00 €	299 730,00 €

du gaz en 2023, l'estimation prévisionnelle, à consommation constante, s'établissant à 48 829 € HT (offre à prix indexé) et 59 334 € HT (offre à prix ferme).

Considérant également que la consommation prévisionnelle se base sur les données des années passées alors que pour 2023, la consommation sera revue à la baisse notamment en raison des mesures mises en œuvre dans les bâtiments communaux pour réduire les volumes énergétiques d'une part, et en raison de la fermeture pour travaux de l'Espace Pessard sur 6 mois de l'année d'autre part, le Conseil Municipal retient l'offre d'ENGIE à prix ferme pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2023.

ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE

2022

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

ADRESSE SES FÉLICITATIONS

AUX PARENTS DE :

Noha DELATTRE né le 1 ^{er} janvier	Aude ROGER née le 20 juin
Juliette NORMAND née le 3 avril	Austin PRATS né le 26 juin
Ezra DELAIRE né le 23 avril	Milo VILLANUEVA MEIGNAN né le 7 juillet
Paul GUILMEAU né le 29 avril	Yuma KEITA né le 17 septembre
Théo BAUTHAMY né le 31 mai	Hinaya MESLET GRANE née le 8 octobre
Abigaëlle TRUCAS née le 10 juin	Adah TAUGOURDEAU née le 8 octobre
Diana DA SILVA PEREIRA née le 15 juin	Louis EMANUELLI OLLIVIER né le 1 ^{er} novembre



VOEUX DE BONHEUR À :

Le 16 avril : Charles-Henri LEMARCIS et Bérénice GAGNEUX
Le 14 mai : Thierry CARTERON et Isabelle ROUSSEAU
Le 21 mai : Kévin MOREAU et Myriam PEAU
Le 28 mai : Étienne BAUDRY et Audrey GILBERT
Le 4 juin : Reynald DELSOL et Françoise WASSEN
Le 23 juillet : Fabien DELAPIERRE et Laetitia AUBIN
Le 30 juillet : Julien DENIAU et Manuella GESLOT
Le 13 août : Pierre JIMENEZ et Martine ARINO
Le 20 août : Théo DUVIOL et Clervie QUELVEN
Le 17 septembre : Thomas CORTINOVIS et Coralie LEMESLE
Le 22 octobre : Sylvain CACHEUX et Fanny GAREL

PACS À LA MÉNITRÉ :

Le 24 août : Loïs POIRIER et Louise PAILLARD
Le 8 juillet : Charles MEARS et Roxanne LOCHARD
Le 17 décembre : Valentin COURTIN et Lucie BELLARD

SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

Le 28 janvier : Marguerite CESBRON, née BESSON	Le 7 juillet : Stéphan KOPEC
Le 28 Février : Jeannine SOLA, née ARMAND	Le 25 juillet : Claude JOLIVET
Le 4 mars : Hélène LANDRY, née DOHIN	Le 3 août : Aristide PATRY
Le 4 avril : Gisèle CHADAIGNE, née RÉZÉ	Le 12 août : Geneviève MAILLET née CHAUVEAU
Le 23 mai : Paulette BARROIS, née BEAUVAIS	Le 17 août : Bruno HOUDU
Le 2 juin : Martine JOURDAIN, née BARON	Le 28 août : Jean-Pierre DOISNEAU
Le 6 juin : Viviane PICARD, née CORMAN	Le 12 septembre : Yannick GIRON
Le 14 juin : Marie-Ange PAVIOT, née COUSIN	Le 19 octobre : André MARAIS
Le 15 juin : Marthe GABILLER	Le 2 décembre : Monique BODINEAU née COUTURIER
Le 1^{er} juillet : Raymond FOURREAU	Le 8 décembre : Patrick PIRARD
Le 6 juillet : Gilberte LOHÉAC, née JARRY	

LA PAROLE AUX COMITÉS

LA SAISON DE LA TAILLE DES HAIES ET ARBRES EST ARRIVÉE !

L'hivernage de la nature est propice à la taille et à l'élagage. Une attention particulière est nécessaire pour toutes branches à proximité des réseaux aériens (télécom, fibre, électrique). Les propriétaires sont responsables du bon entretien des haies et arbres. Les branches ne doivent pas dépasser chez les voisins ou sur la voirie et la coupe doit être réalisée à l'aplomb de la limite de la propriété le cas échéant (art. d161-24 code rural). Au besoin, une mise en demeure de la commune peut être faite et des travaux d'élagage, facturables aux propriétaires, peuvent être réalisés par la suite.

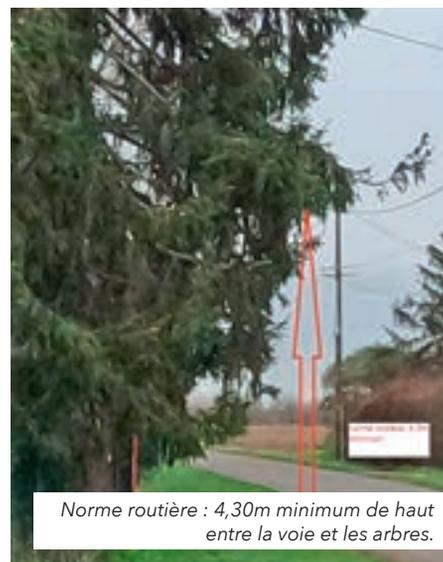
Pour gagner de l'encombrement et créer du paillage, des broyeur de branches

(électriques et thermiques) sont mis à la location auprès de la communauté de communes Baugeois-Vallée.

Un broyeur de végétaux (petit modèle) est également disponible à la location en mairie de La Ménittré (10€/jour).

Concernant ces locations, les contacts pour les renseignements et réservations sont à effectuer au 02 41 79 77 00 ou à dechets@baugeoisvallee.fr. Retrouvez plus d'informations sur le site www.baugeoisvallee.fr/gestion-des-dechets

Le paillage est une solution idéale pour garder la fraîcheur et éviter l'enherbement autour des plantes florales ou potagères.



COMMENT RÉDUIRE LES RÉSIDUS DE SON JARDIN ?

Comment réduire les résidus de son jardin ?

► Optez pour des prairies fleuries en laissant l'herbe pousser. Une prairie fleurie permet d'espacer les tontes et présente également l'avantage de favoriser la biodiversité.

► Pensez aux espèces à croissance lente et limitée. La mise en place de haies vertes nécessitant peu, voire pas de taille, revient à planter des arbres ou des arbustes à croissance lente. L'idéal est d'utiliser une alternance d'arbres « caducs », comme le lilas, le forsythia, le tamaris, et d'arbres « persistants », comme le berbérís, l'éleagnus, le photinia, le céanothe, le genévrier, le laurier rose... Les haies de thuyas et de lauriers verts sont déconseillées car elles nécessitent beaucoup d'entretien.

► Adoptez le Mulching (technique de tonte sans ramassage de l'herbe) ou pratiquez la tonte haute. Cela vous permet moins d'entretien et moins de passage en déchèterie.



► Réduisez l'arrosage. Si nous acceptons désormais une pelouse un peu moins verte et que les tontes, conduites autrefois une fois par semaine du printemps à l'automne, ne le soit désormais plus qu'une fois toutes les trois semaines, la réduction de la masse végétale est inéluctable.

Comment recycler les résidus de son jardin ?

► Utilisez le broyage. Le broyage permet de préparer les différentes matières pour les recycler. Avec votre tondeuse, broyer gazon, feuilles mortes, et branches de taille. Pour les branches d'élagage un broyeur est nécessaire. Les déchets verts sont broyés et laissés sur place, ce qui présente également l'avantage de limiter l'évapotranspiration. Le broyat limite l'utilisation des désherbants chimiques et de l'arrosage en été, apporte protection contre le gel en hiver et une meilleure structuration du sol. C'est un bon moyen de limiter les coûts de transport et de valoriser les déchets verts.



Vous avez la possibilité de louer un petit broyeur électrique de végétaux auprès de Baugeois-Vallée, 10€/jour (A retirer à l'accueil de la mairie de la Ménittré aux heures d'ouvertures). Réservations obligatoires au 02 41 79 77 00 ou à dechets@baugeoisvallee.fr

► Pratiquer le paillage. Avec les matières broyées, vous paillez le pied des arbustes ou le potager. Vous favoriserez la vie du sol, bénéfique pour vos plantes, limiterez l'arrosage, le développement des mauvaises herbes et protégerez votre sol.

- Le compostage. Mélangées aux déchets alimentaires, les matières broyées (en petite quantité pour les tontes) sont incontournables pour la transformation en compost de qualité. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot... Le compost, mélangé à la terre, augmente le taux de matière organique dans le sol, améliore sa porosité et maîtrise son érosion. Pour cela, il suffit de l'épandre en couches minces, puis de l'incorporer superficiellement au sol par binage. Il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire.



Des composteurs sont mis à disposition par Baugeois Vallée pour une somme de 15€, quelle que soit la taille (300, 345L et 600L). Un Bio seau et un mélangeur peut être demandé gratuitement dans la limite des stocks disponibles.

Comment réutiliser les résidus de son jardin ?

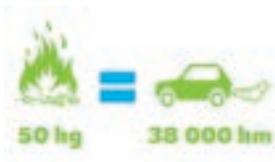
- Faites un tas de bois. Pour les gros morceaux d'élagage, un tas bien rangé constitue un refuge pour la faune sauvage et un bel aménagement pour y déposer décoration ou bac à fleurs. Cela pourra être la résidence du hérisson qui protégera votre jardin.



- Construisez une haie sèche. Les tailles de branches rassemblées entre des piquets formeront une haie de bois mort. Le bois se tassera et se décomposera. Cette haie est un lieu de vie pour beaucoup d'hôtes protecteurs de nos potagers.

Brûler ces déchets au jardin...

- C'est polluer. Le brûlage émet des particules fines, des dioxines, du benzène, de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone, des hydrocarbures aromatiques polycycliques... Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que 38 000 km en voiture. La pollution aux particules fines a provoqué 307 000 morts prématurés dans l'Union Européenne en 2019.



- C'est interdit. L'amende encourue est de 450 €.

JOURNÉES DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Pour faire suite à l'arrêt du dépôt de déchets verts sur la commune de la Ménitrie, la municipalité a décidé de permettre aux habitants de profiter de journées de broyage.

Les samedis 4 mars et 1^{er} avril de 10h à 12h, le service technique vous propose de venir avec vos branches au local technique, pour une opération de broyage avec le broyeur thermique de la CCBV.

Vous pourrez soit repartir avec le broyage produit, soit le laisser au service espace verts de la commune. Cette opération sera **gratuite**, profitez-en.

La volonté du comité espaces verts est de prolonger dans le temps la disponibilité des broyeurs et la mise en œuvre d'autres journées dédiées.

Vous avez également la possibilité de louer un petit broyeur électrique de végétaux auprès de la Communauté de Commune de Baugeois Vallée (10 €/jour) et de le retirer à la Mairie de La Ménitrie aux horaires d'ouverture (**Lundi et mercredi** : 9h à 12h et de 15h à 17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h
Samedi : permanence de 10h à 12h).



RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

- 02 41 79 77 00
- dechets@baugeoisvallee.fr

MAINTIEN DE LA 2^E FLEUR

Lors de la remise des prix des Villes et Villages fleuris notre commune s'est vu confirmer sa 2^e fleur !!!

Le jury a particulièrement apprécié :

Les massifs composés de vivaces et d'annuelles ainsi que le partenariat avec le CNPH à ce sujet.

Les pieds de murs qui constituent un atout dans l'embellissement de la commune.

L'implication des habitants sur différents thèmes autour du végétal (entretien des pieds de murs, plantation micro-forêt, tomatier...)

Et bien d'autres thèmes qui sont partie prenante de la grille d'évaluation dans différents domaines tels que la gestion des déchets verts, la limitation de l'usage de l'eau, l'entretien du mobilier urbain, les activités et manifestations autour du végétal, l'enfouissement des réseaux, etc...

Merci à vous Ménétréennes et Ménétréens pour votre implication et à notre service technique qui œuvre pour entretenir et améliorer votre cadre de vie.



RÉNOVATION DU MUR D'ENCEINTE DE LA MAIRIE

Même lorsqu'il faisait moins 4 degrés mi-décembre, monsieur Martial Blouin et son équipe travaillaient d'arrache-pied à la rénovation du mur d'enceinte de la mairie.

Bravo à eux pour leur courage, leur passion et leur savoir-faire qui permet de remettre en valeur ce prestigieux bâtiment dont la première pierre a été posée le 26 juin 1866.

L'entreprise Bobâti est spécialisée dans les travaux de maçonnerie et de la rénovation écologique.

Ces travaux ont été engagés en vue du bicentenaire de la commune qui aura lieu l'année prochaine (la commune de La Ménitrière ayant été érigée le 21 juillet 1824).

Nous comptons faire de cet anniversaire un évènement qui nous rassemblera toutes et tous autour de commémorations et de moments festifs et de partage.

Le comité bicentenaire s'est réuni le 1^{er} octobre 2022 puis le 14 janvier 2023.

Nous vous espérons nombreux à nous suivre et participer à cette belle aventure !

PLUS D'INFOS

- ▶ sur notre site lamenitre.fr
- ▶ sur notre page [facebook](#)



INAUGURATION DU NOUVEAU LOCAL COMMERCIAL

Le 14 novembre 2022, en présence de monsieur Grégory Blanc, Conseiller départemental, de monsieur le Maire, Tony Guéry, des élus et des employés communaux concernés, a eu lieu l'inauguration du local commercial accueillant le multi-services " Le Relais de La Loire".

La commune est désormais propriétaire des murs, la volonté étant de ne pas laisser le bâtiment à une autre destination au cœur du centre bourg. En achetant, la commune a pu garder la maîtrise pour maintenir un commerce et proposer un bail commercial.

Bienvenue à Sylvie HATAT et Éric ZENTILLE, nous leur souhaitons un franc succès.

Par la réhabilitation de ce local, réalisée par les employés communaux et les artisans locaux, la commune réaffirme son soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité ; ceci dans le cadre de la politique de revitalisation des centres bourgs. L'aménagement du cadre de vie des citoyens est un enjeu majeur, le soutien à l'activité économique et à l'entrepreneuriat participent à son amélioration.

La réouverture de ce commerce est une fierté pour les élus et les Méniltréens !!!

Sylvie et Éric qui sont heureux de vous y accueillir et sont prêts à écouter vos suggestions et idées éventuelles.



"Le Relais de La Loire"

Ouverture du mardi au vendredi : 7h-12h30/15h-19h

Samedi : 8h-12h30/15h-19h

Dimanche : 8h30-12h30

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, un programme d'effacement de réseaux est en cours sur notre commune de La Méniltré.

Il est supervisé par le SIEML et se poursuivra en 2023 et 2024 avec une rénovation de l'éclairage public.

Le passage aux leds représente 70% d'économie d'énergie sur l'éclairage.

Programme rue du Roi René 2 ^e tranche		160 685,10 €	Taux du fond de concours*	79 724,75 €
201.20.04.01	Effacement réseaux	101 825,57 €	40,00 %	40 730,23 €
201.20.04.02	Eclairage public	33 005,30 €	40,00 %	13 202,12 €
201.20.04.04	Contrôle éclairage	103,05 €	40,00 %	41,22 €
201.20.04.03	Génie civil télécom	25 751,18 €	100,00 %	25 751,18 €

*Le fonds de concours désigne le versement de subvention.



RÉSEAUX HYDRAULIQUES COMMUNAUX

Tout au long de l'année, les bas-côtés des routes et les fossés sont entretenus par la commune de La Ménitric par du fauchage et des travaux de pelleuse (sauf les fossés importants entretenus par le S.M.B.A.A.*)

*Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

Ceci a plusieurs buts :

- ▶ Assurer l'écoulement de l'eau venant des routes, habitations et des sols lors de précipitations météorologiques
- ▶ Assurer la qualité des plantes cultivées dans la zone semence où la Ménitric est classée
- ▶ Dans un cas extrême, évacuer une crue plus rapidement.

Cela concerne donc tout le monde. Ainsi il est demandé aux particuliers et agriculteurs d'entretenir et d'assurer le débouchage des buses sur les traversées de fossés desservant les habitations ou les champs. Ces passages sont sur l'emprise communale mais ont une desserte privée, son entretien est donc à la charge du propriétaire. Toutes nouvelles traversées de fossés busés doivent avoir été demandées en mairie pour accord. Lors de travaux d'entretien, les passages peuvent être enlevés s'ils ne sont pas entretenus !

Tous réseaux sortant des habitations ou champs (eaux pluviales, drains, câbles électriques/téléphones, ...) doivent être signalés pour éviter de les abîmer et d'endommager le matériel de fauchage



BRÈVE

PARTICIPER À UN COMITÉ CONSULTATIF C'EST POSSIBLE

Nous sommes à mi-mandat. Des places sont disponibles dans les comités consultatifs, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez intégrer un comité ou le conseil éco-citoyen.

En mairie ou par mail : accueil@lamenitre.fr

PAGES INFOS DE LA MÉNITRÉ

TÉLÉTHON MERCİ AUX GÉNÉREUX DONATEURS !



Merci aux habitants et associations Ménitréennes pour la somme de 1 211 € récoltée en faveur du Téléthon.

SAPEURS-POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS DE LA MÉNITRÉ

Les Sapeurs-Pompiers se sont réunis lors de la Sainte Barbe, cela a été l'occasion de faire le point sur les dernières années :

Le lieutenant Michel CRUBLEAU, Chef de Centre, remercie les femmes et les hommes de l'ombre du SDIS49 (les services administratifs, communication, logistique, formation, mécanique) qui nous accompagnent tout au long de l'année pour que l'on puisse intervenir auprès de la population dans les meilleures conditions.

En 2022, un nouveau directeur départemental, le Contrôleur général Jean-Philippe RIVIERE, a pris ses fonctions, secondé par le colonel Jean-Charles GILCART et la venue de la présidente du conseil général, Florence DABIN, au sein de la présidence du SDIS49.

Suite aux nombres d'heures investies dans les formations, certains d'entre nous sont passés au grade supérieur et d'autres récompensés pour les années passées.

Le Centre de Secours a eu des moments difficiles une baisse d'effectifs mais la venue de jeunes recrues remonte le niveau de qualité du centre : 3 en janvier

2023, 1 retour de sapeur-pompier, 1 mutation et potentiellement 3 en juillet ainsi que 3 Jeunes sapeurs-pompiers dans 4 ans.

- ▶ Les VSAV sont dotés d'une tablette pour une meilleure diffusion et communication des bilans avec les services d'urgences.
- ▶ En appelant le 18, les appels sont filtrés par le CODIS et suivant l'urgence (les opérateurs sont formés pour en définir le niveau) ils sont basculés sur le SAMU. Ces derniers prennent la décision d'envoyer les pompiers ou des ambulances privées.

Lors d'une soirée, le 30 novembre 2022, la mairie de La Ménitré a été récompensée par le Label Employeur en présence du Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIERE, du préfet Pierre ORY et de la présidente du SDIS49 Florence DABIN. Le prix récompensant l'investissement des employeurs pour que les salariés sapeurs-pompiers puissent partir en intervention a été remis à madame Clarisse NOURRY, responsable du comité consultatif sécurité au sein du conseil municipal.

Le Centre de Secours et l'amicale de La Ménitré remercient les habitants pour l'accueil qui leur a été donné lors du passage des calendriers et vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.



Remise de la récompense pour la mairie de La Ménitré



Groupe de ceux qui ont reçu des grades et des médailles

HOMMAGE À JEANNE GESLIN



La commune de La Méniltré rend hommage à Madame Jeanne GESLIN décédée en octobre 2022.

Elle a travaillé pendant 19 années au secrétariat de mairie. Nous reproduisons ci-dessous le texte paru dans le bulletin municipal d'octobre 1990 lié à son départ en retraite.

« Jeanne GESLIN a vu le jour, dans la capitale angevine, le 26 juin 1930. Après avoir occupé plusieurs emplois administratifs dans différents organismes, elle postula, le 5 juillet 1971, pour un poste à mi-temps au secrétariat de mairie de LA MENITRE, poste qui s'est transformé à temps plein l'année suivante.

Elle a tenu avec beaucoup de sérieux le service accueil que les élus avaient décidé de créer pour renseigner et aider les administrés dans leurs différentes démarches. Elle a aussi participé à la création et à la vie du bulletin communal. Elle a accompli sa tâche avec une grande conscience professionnelle, sans jamais se départir de son sourire et en faisant preuve de gentillesse envers tous les usagers du secrétariat.

Par son comportement et les services rendus, elle a contribué à donner de LA MENITRE l'image d'une cité accueillante. Pour ces 19 années, M. Gérard NICOLAS, maire de La Méniltré, lui a remis le 15 juin 1990, la médaille d'honneur de la



M^{me} Jeanne GESLIN entourée de son mari Jacques et de son fils Jack

commune.» Elle s'est vu offrir, par les élus et le personnel réunis un tableau de Christian Ogereau de Mûrs-Grigné représentant les bords de Loire qui trône depuis dans son salon.

Madame GESLIN a également assuré le rôle de correspondante locale du journal Ouest-France jusqu'en 1988.

Après une vie de travail et une retraite bien méritée, Jeanne s'est éteinte paisiblement auprès des siens le matin du 17 octobre 2022.

BIENVENUE À DOMINIQUE JURET

ARTISAN EN PLOMBERIE/CHAUFFAGE SUR NOTRE COMMUNE

Originnaire des Ponts-de-Cé, après un exil professionnel de 6 ans en région parisienne, Dominique a ouvert son atelier en septembre 2022 rue des Vendellières à La Méniltré sous la dénomination : La Plombière.

Elle a en sa possession un baccalauréat de commerce, un BEP agent informatique, un CAP comptable et un CAP de coiffure... mais sa passion pour la plomberie et le chauffage s'est révélée en 1997. Elle est autodidacte dans ces domaines, elle a appris grâce à sa capacité à l'époque à assimiler, doublée de son envie d'apprendre, et ce, pendant la pause déjeuner lorsque les anciens l'autorisaient à souder par exemple...

Dominique a beaucoup travaillé en Anjou. Depuis 1986, son expérience ne se limite pas à la plomberie et au chauffage puisqu'elle a exercé dans quasiment tous les corps d'état du bâtiment, pendant plus d'une décennie d'intérim. Cette chance lui a permis d'acquérir une expérience



et une méthodologie de travail qui la conforte dans la rénovation, qui est pour elle, le challenge absolu, bien plus que les projets neufs de construction. En effet, la rénovation est bien plus

compliquée et technique, puisqu'elle implique de comprendre et d'intégrer les phases antérieures de travaux, tout en les préservant. Pour elle, être une femme soigneuse et méticuleuse, en plus d'être « propre », conforte les clients qui lui font confiance.

Aujourd'hui, elle se tourne vers l'installation, la rénovation et le dépannage de salle de bains, de cuisines, de tout ce qui est en lien avec l'eau, depuis le compteur en limite de propriété jusqu'aux terminaux (ce qui comprend des travaux d'électricité et de carrelage puisque le métier l'exige et l'implique).

CONTACT

La Plombière
du lundi au vendredi de 7 h à 20 h
▶ 07 85 87 30 07
▶ contact@la-plombiere.fr
▶ www.la-plombiere.fr

BIENVENUE À CORINNE HOUSSARD

PRATICIENNE REIKI MULTIDIMENSIONNEL ET SOINS ÉNERGÉTIQUES



Les soins s'adressent aux enfants (qui sont très intuitifs), adolescents, adultes, en présentiel ou à distance mais également aux lieux, comme les habitations.

Le Reiki est basé sur l'idée qu'il y a une énergie, le Ki, qui circule en chacun de nous.

Une mauvaise circulation de l'énergie, à l'origine de désordres divers comme le stress, une mauvaise hygiène de vie, des chocs émotionnels..., entraîne des blocages ou des déséquilibres énergétiques qui peuvent entraîner des répercussions sur notre bien-être mental, émotionnel et sur notre corps physique. L'apparition de douleurs, allergies, angoisses, maladies... sont des signes qui indiquent un déséquilibre énergétique.

Corinne travaille également sur la multi dimension de votre être : libérer les peurs, les croyances, "les vieux schémas, vieilles idées limitantes" "les casseroles" que l'on traîne tous...

Ce retour à l'équilibre offre une douce harmonie, un éveil des capacités naturelles de notre corps à se soigner et une élévation de notre conscience.

Le Reiki proposé est doux, puissant et régénérant.

Installée depuis septembre 2019 sous le statut d'auto-entrepreneur, Corinne a exercé durant 3 années sur la commune de Longué, elle a emménagé il y a quelques mois à La Méniltré au 21 Rue du Pignon Blanc.

CONTACT

▶ 06.59.29.55.35

▶ facebook Corinne Houssard - Praticienne REIKI Multidimensionnel

SNCF

DE NOUVEAUX TRAINS SUR NOTRE LIGNE !

La région a ajouté depuis le 11 décembre, un aller/retour Angers-La Méniltré-Saumur le samedi matin et 2,5 allers/retours le dimanche (un le matin, un l'après-midi et un le midi en plus (au départ d'Angers).



Le samedi

Au départ d'Angers :
7h35 - 9h35
12h39 (terminus tours)
17h35 (terminus tours)

Au départ de saumur :
8h19 - 10h32
13h49 et 19h48 (en provenance de Tours)

Le dimanche

Au départ d'Angers :
9h37 - 12h39 (terminus tours)
13h58 - 16h35 - 17h35

Au départ de saumur :
10h32 - 11h48 - 15h45
19h51 (en provenance de Tours)



CNPH-PIVERDIERE

PORTES OUVERTES

SAMEDI 11 MARS 2023

Le centre de formation CNPH-Piverdière vous donne rendez-vous le samedi 11 mars 2023 de 9h à 17h pour la journée des Portes Ouvertes.

Vous avez un projet de reconversion professionnelle ? Vous souhaitez poursuivre vos études ou changer de métier ? Les journées portes ouvertes sont pour vous, l'occasion de venir rencontrer nos formateurs et nos stagiaires ainsi que de découvrir nos formations en continu et en alternance : production horticole, fleuristerie et commerce !

Venez échanger sur vos motivations et votre projet professionnel lors d'un rendez-vous avec un conseiller en orientation.

PLUS D'INFOS

Retrouvez toutes les informations sur :

- ▶ notre site internet www.cnph-piverdiere
- ▶ et sur nos réseaux sociaux **Facebook** et **Instagram**.

<https://www.cnph-piverdiere.fr/actualites/cnph-piverdiere/journee-portes-ouvertes-2023/>

PORTES OUVERTES

Des formations pour VOTRE avenir !
Du CAP au BAC+2 en alternance et en continu

CNPH-PIVERDIERE
Plus qu'une passion...

Samedi 11 mars 2023
de 9h à 17h

LA MÉNITRÉ (49)

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- FLEURISTE
- HORTICULTURE
- MARAÎCHAGE
- JARDINERIE
- MERCHANDISING

FLASHEZ-MOI ! RENSEIGNEZ-VOUS SUR CNPH-PIVERDIERE.FR

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Voilà ! C'est la fin de 2 années de CMJ pour les jeunes qui avaient été élu(e)s en décembre 2020.

Ils viennent de terminer leur mandat après deux belles années marquées par différents projets réalisés, tels qu'une collecte de jouets pour les restos du cœur, une journée « éco-citoyenne » pour nettoyer les rues de la commune, la construction de nichoirs, participer aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre... ainsi que différentes autres actions.



Un **GRAND MERCI** aux jeunes pour leur investissement lors de ces deux ans où ils n'ont rien lâché et ont répondu présent lors des réunions, évènements. Une page se tourne pour écrire un nouveau chapitre du CMJ.



De nouvelles élections ont eu lieu en décembre 2022. Un nouveau Conseil municipal Jeunes est installé depuis janvier 2023. Bienvenue à Nina Baudin, Louna Vilchien, Arthur Hadet, Martin Renaudier et Léna Belliard !!!

INFORMATIONS

Responsable du CMJ : **Arnaud CALCAGNI** ▶ 07 86 03 65 03 ▶ cmj@lamenitre.fr

ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

Un terrain d'aventure ?

Suite aux demandes des enfants d'avoir un espace de création et de construction, la mairie a mis à disposition de l'accueil de loisirs, un "Terrain d'aventure". Il a pour but d'offrir aux enfants un espace d'expérimentation, de création, d'imagination et de partage.

Les règles sont simples, on construit pour tout le monde, on ne détruit pas ce que les autres ont fait, on apprend les uns des autres, on partage le matériel et on s'amuse.

Toutes les idées des enfants peuvent être proposées, une cabane, un potager, une plantation d'arbres... Les animateurs sont présents pour les accompagner dans la

réalisation de leurs idées, lorsqu'elles sont possibles.

Cet espace vit par et pour les enfants, mais aussi grâce aux différents dons de matériels des habitants et des agents de La Méniltré. La principale ressource de matériel est la récupération (planches, palettes, chaises, tables, etc.)

Grace à ce terrain, nous avons une extension de l'accueil de loisirs où des projets d'extérieurs peuvent voir le jour et vivre tout au long de l'année sans perturber les temps scolaires et périscolaires.

Merci à tous ceux qui ont participé et participent à la mise en place et à faire vivre cet espace ludique et éducatif pour les enfants.



ESPACE JEUNESSE

L'espace jeunesse clôture son année 2022 sur de belles notes. En effet nous avons emménagé dans nos nouveaux locaux (6 rue Jeanne de Laval) à la rentrée et les jeunes ont su s'organiser et aménager le lieu comme ils le souhaitent.

Pour l'année 2023, l'espace jeunesse continuera à proposer des sorties, des activités, des échanges pour permettre aux jeunes d'éveiller leur curiosité et découvrir de nouvelles choses. Quelques activités réalisées l'an passé : visite du musée des blindés de Saumur, une « Murder party » au château de Montgeoffroy, découverte de l'univers des chiens de traîneaux, un atelier de cuisine « trompe l'œil ».

« N'hésitez pas à venir découvrir l'espace jeunesse (À partir de 10 ans). »

Adhésion : 10 € pour l'année civile
Ouverture de l'espace jeunesse sur le temps scolaire :
Les mercredis de 13h30 à 19h et
vendredis de 17h30 à 20h30



CONTACT

Contact : Arnaud CALCAGNI
 (Responsable de l'E.J.)

- ▶ espacejeunesse@lamenitre.fr
- ▶ 07 86 03 65 03
- ▶ Facebook
 "Espace Jeunes La Méniltré"
- ▶ Instagram
[espacejeunesselamenitre49](https://www.instagram.com/espacejeunesselamenitre49)

RESTAURANT SCOLAIRE

QUOI DE NEUF AU RESTAURANT SCOLAIRE ?

Une rentrée sous le signe du zéro déchet pour le restaurant scolaire. Un thème qui va être abordé tout au long de l'année avec différentes activités mises en place sur le temps méridien.

Depuis la rentrée, les enfants du restaurant scolaire ont pu participer à la pesée des déchets, au recyclage de l'eau pour arroser le jardin de l'école Pierre Perret, un atelier anti-gaspi réalisé par le SMICTOM...

Il y a également des activités proposées par l'équipe d'animation quand les enfants ne mangent pas. En effet, des activités sportives comme le tchoukball, le kinball, les chaises musicales sont organisées le midi. Une salle est également à disposition pour permettre aux enfants de dessiner, jouer aux jeux de sociétés...

Les enfants du restaurant sont ravis et se prennent au jeu du zéro-déchet.

Une belle dynamique au restaurant scolaire. En 2023 de nouvelles activités verront le jour...

Restez connecté sur le facebook de la commune pour suivre nos aventures.



ÉCOLE PIERRE PERRET

DES SORTIES CULTURELLES AU PROGRAMME DE CETTE ANNÉE...

La rentrée scolaire est déjà loin et les petits écoliers de la maternelle Pierre Perret ont profité pleinement des **espaces extérieurs** dont ils bénéficient, observant la nature qui changeait, les insectes dans leur cour de récréation et dans leur jardin, les récoltes du potager et la cuisine des tomates en confiture.

Ateliers scientifiques et transvasements, ateliers sensoriels en perspective avec du nouveau matériel prévu.

La fin de l'année a été très joyeuse avec le **Marché de Noël** dans l'enceinte de l'école à la plus grande joie des familles et des enfants. Une vraie réussite et une belle soirée pour clore 2022.

Les projets à venir sont encore nombreux avec une thématique nouvelle pour les enfants : comment fonctionnent **les MOULINS** et à quoi servent-ils ? Comment fabrique-t-on le pain et qui le fabrique ?

Autant de questions qui nous intriguent... et trouveront bientôt réponse... allons voir de plus près cette réalité en visitant le Moulin de Sarré, et en nous improvisant

boullanger le temps d'une journée !

Dès le plus jeune âge, l'école est une **ouverture culturelle primordiale** : aller au Musée, visionner des courts métrages, des albums travaillés en classe, et se rendre au spectacle : autant de pistes qui seront également au programme de cette année scolaire !

La **soirée jeux** sera également reconduite avec les familles. Sa première édition l'an passé avait rencontré un vif succès.

Beaucoup d'apprentissages et de moments de partage avec les familles pour comprendre ce qui se joue à la Maternelle. Les ingrédients sont réunis pour la réussite de cette année scolaire !



INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions durant l'année scolaire vous pouvez contacter soit la mairie, (renseignements auprès d'Aurélié RABOUIN), soit la directrice M^{me} ROUX.

- ▶ par mail ecolemat.pierreperret@gmail.com
- ▶ ou par téléphone au **02 41 45 66 82**

ÉCOLE SAINTE-ANNE

LES PROJETS CONTINUENT



L'école Sainte-Anne de La Ménitré accueille 71 élèves répartis sur 4 classes pour l'année 2022-2023.

La 1^{re} classe, les PS-MS, sont encadrés par Astrid GAUTIER (lundi et mardi) et Anne GAILLARD (jeudi et vendredi), assistées par Magali VERON (ASEM).

La 2^{ème} classe est celle des GS-CP : Mélissa LABOVE (chef d'établissement)

Nous sommes heureux d'accueillir cette année deux nouvelles enseignantes : Clémence CLAUDEL qui fait classe aux élèves de CE1/CE2 et Élodie PAULEAU qui enseigne aux élèves de CM1/CM2.

Un nouveau site de l'école a vu le jour afin de pouvoir exposer les actualités et toutes les informations pratiques de l'école : <https://ecole-sainte-anne.nexgate.ch/>

Les projets 2022-2023

Pour débiter cette année, nous avons mis en place le parrainage dans l'enceinte de l'école qui avait comme point de départ la fête de la rentrée autour des contes : un élève du CE1 au CM2 parraine un élève de la PS au CP durant toute l'année... des liens différents et riches se tissent !

Mais aussi des liens avec les différents partenaires de la Ménitré (CNPH, EPHAD, Crèche)

Le projet « Ecole verte » se poursuit avec pour cette année : l'installation de la mini

ferme pédagogique, l'embellissement du potager, la mise en place d'un jardin sensoriel pour les maternelles, le développement de la biodiversité dans la cour de l'école avec des nichoirs, hôtels à insectes, et l'obtention d'un Ecolabel.

Les élèves ont pu aussi expérimenter depuis le début d'année « la classe du dehors » et ainsi faire classe autrement sur le terrain du CNPH mais aussi sur la cour de l'école.

Les portes ouvertes auront lieu le samedi 1^{er} avril 2023

CONTACT

Pour les inscriptions contacter la directrice Mélissa LABOVE

- ▶ par mail lamenitre.steanne@ec49.fr
- ▶ par téléphone au **07 67 41 31 73**

MULTI'ACCUEIL

UNE RENTRÉE RICHE EN PROJETS À GABAR'RONDE !

La réunion de rentrée a permis aux familles, anciennes et nouvelles, de découvrir une journée filmée de leur(s) enfant(s) à Gabar'Ronde !

La semaine du goût a ensuite coloré nos papilles et la structure en octobre. Chaque jour, une couleur pour la tenue, pour le menu, pour les jeux installés en salle pour les activités et pour les trésors que les enfants apportaient de leur maison pour les faire découvrir aux autres enfants !

La semaine Bleue s'est déroulée en novembre. Semaine intergénérationnelle où les grands-parents des enfants ont été invités à venir participer à une activité dans la structure.

À l'honneur : peinture et jeux d'eau.

Des projets riches en échanges avec les familles !!!

Avec nos "petits voisins" de l'accueil de loisirs, nous avons pu à 2 reprises nous retrouver un mercredi matin pour partager un moment ensemble ! En



octobre, un atelier motricité et un atelier "cherche et trouve" pendant lequel les enfants du multi-accueil ont apprécié retrouver des enfants plus grands, partis à l'école ainsi que leurs frères et sœurs. En décembre, atelier fabrication de décorations de Noël et installation de ces dernières dans la cour. De beaux moments partagés où les enfants de l'accueil de loisirs ont accueilli et accompagné les plus jeunes.

INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à nous contacter pour une inscription ou tout renseignement. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Responsable de la structure : Céline NAWROT

▶ par téléphone au **02 41 44 43 55**

▶ ou par mail **ma-gabarronde-pdl@vyv3.fr**

RELAIS PETITE ENFANCE

Depuis le 1^{er} septembre, les activités du Relais Petite Enfance ont redémarré avec quelques nouveautés : les matinées rencontres ont à présent lieu les lundis matin de 9h30 à 11h30 au pôle enfance.

En septembre et en décembre, Anne-Marie de la Médiathèque et sa super équipe de bénévoles nous ont accueilli autour de temps d'histoires pour le bonheur de petits et grands. C'était aussi l'occasion de rencontrer les copains du multi-accueil

« Gabar'Ronde » que nous avons par la suite retrouvé, fin novembre, pour partager une animation autour de « jeux, chansons et histoires » à l'espace culturel.



La Méritré
RELAYS PETITE ENFANCE
GROUPE vyv

CONTACT

Animatrice : **Béatrice RUTHON**
Permanence sur rendez-vous les lundis après-midi

Matinées rencontres : **les lundis matin à la salle du pôle enfance de 9h30 à 11h30** (sauf durant les vacances scolaires)

Lieu : **Multi-accueil Gabar'Ronde 7 rue Joliot Curie**

▶ par mail : **rpe-lamenitre-pdl@vyv3.fr**

▶ par téléphone au **02 41 44 47 42 et 07 89 31 03 93**

LA PAROLE

AUX ASSOCIATIONS

ADAM

Le 5 août 2022 l'association a participé à l'apéro-concert organisé par la municipalité. Deux groupes de musiciens ont mis l'ambiance au Port Saint-Maur devant un public enthousiaste.

Le bénéfice de nos manifestations nous permet encore cette année de remettre un don à l'association Lirenloire, elle pourra organiser un spectacle ouvert à tous.

Pour l'année 2023, nous préparons le vide grenier qui se déroulera le 4 juin 2023 dans le centre bourg.



Les emplacements sont de 4/4m environ au prix de 10 € en réservation et de 12 € le matin sur place.

En vous espérant nombreux à notre manifestation.

CONTACT

► 07 50 08 10 27
► cdarourou@neuf.fr

ASSOCIATION ARTS, CULTURE ET LOISIRS

2022 a été une année de reprise. Le Marché aux Fleurs a eu moins de succès que précédemment, l'hiver 2021 ayant été plus doux les jardiniers ont pu conserver leurs plantes.

Pour la première fois, notre participation à « Les Mystères de Loire » s'est concrétisée par un concours de peinture amateur nommé « Couleurs de Loire ». Le jury a retenu le tableau du mazéiais Claude Donné, exposé au Salon d'Art.

Au mois de juin, le déjeuner-croisière sur la Mayenne a remporté un vif succès.

La 40^e édition du Salon d'Art nous a permis d'accueillir Nicol Dupré en qualité d'invitée d'honneur et de recevoir 1 200 visiteurs durant deux mois.

En octobre, en partenariat avec huit autres associations ménitréennes, nous avons reçu des familles dans le cadre de Méni'Piste, notre questionnaire avait pour thème, l'historique de l'Espace de la Vallée.

En novembre, exposants et auteurs étaient au rendez-vous de la 22^{ème} Foire aux Livres. Les visiteurs les plus fidèles ont répondu présents à cette animation.

Comme tous les ans, AACL a vendu livres et gâteaux au profit du Téléthon.

Notre association participe pleinement à la vie de la commune, nous souhaiterions enrichir notre Conseil d'Administration et élargir le cercle des bénévoles. Nous serions très heureux de vous accueillir le 7 février 2023 lors de notre prochaine Assemblée Générale afin de vous exposer les projets qui vous permettront de nous rejoindre et d'y participer.



2022, année internationale du verre
Métamorphose, sculpture bois et cristal
de Claude Thoraval, Prix du public



Couleurs de Loire : Claude Donné

LES AMIS DES ORGUES

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Amis des Orgues se réunira le jeudi 2 mars à 20h, salle du Futreau de l'Espace Pelé. Ouverte à tous.

Les cours de la classe d'orgue sous la conduite d'une professeure de l'École de Musique Baugeois-Vallée sont donnés régulièrement et permettent à quelques adultes et enfants de parfaire leur technique ou de s'approprier l'instrument un peu impressionnant, il faut bien l'admettre.

2023 proposera de nouveau 5 concerts étalés sur toute l'année qui conduiront le public d'un chœur corse aux trompettes de Versailles en passant par un récital d'orgue, un ensemble gospel ou un concert orgue et cuivres.

Le premier de l'année accueillera le dimanche 19 mars à 15h30 le chœur corse I Cantarini, commenté et avec



accompagnement musical. Chants traditionnels, modernes ou sacrés : chansons festives, complaintes, vie de village. Voilà le programme de cet après-midi d'ambiance corse avec chants de femmes, d'hommes, et de groupes accompagnés de différents musiciens. Tarif : adulte 10€ / moins de 15ans gratuit
Autre ambiance : le samedi 6 mai à 20h30 avec l'École de Musique Baugeois-Vallée à qui l'association a donné carte blanche pour organiser une soirée orgue et

cuivres d'une vingtaine de musiciens. Ce sera le concert de Printemps et des lecteurs de la médiathèque de La Ménittré diront quelques textes poétiques sur le même thème.

Entrée libre

2023 marquera le vingtième anniversaire de l'association qui espère avec sa programmation variée rassembler bon nombre de spectateurs ménittréens ou voisins, amateurs de chants et de musique de qualité.

Enfin, l'association réfléchit déjà à 2024, au bicentenaire de la commune et à l'animation mise en place pour fêter dignement cet événement exceptionnel. Mais ça c'est une autre histoire dont nous aurons le plaisir de parler lors de l'AG du 2 mars : le projet plus précis de l'association sera présenté à cette occasion.

SAINT MATHMÉNITRÉ FOOTBALL CLUB

10 ans déjà !

C'est sous la direction de Bruno BRESSON (dont c'est un retour) que les joueurs seniors ont entamé cette nouvelle saison, la dixième depuis la création du club. Un anniversaire qui sera décliné sous différentes formes tout au long de l'année, avec en point d'orgue le bal du foot. Côté sportif, avec un effectif stable, l'équipe A souhaite se maintenir dans le haut du tableau de leur groupe de deuxième division. L'effectif permet d'engager trois équipes seniors en championnat, plus une en loisir.

Féminines, le lancement

Depuis la rentrée, une équipe de féminines adultes est engagée en loisir. Sous la direction de Clara DELHOMMEAU, la douzaine de joueuses, mélange savant de néophytes et de joueuses expérimentées, affronte leurs homologues du département dans une ambiance bon enfant, devant une assemblée nombreuse. La bonne cohésion et les performances prouvent que les femmes ont trouvé leur place dans le football.

Les inscriptions sont possibles encore jusqu'à fin janvier.

Portes ouvertes pour les jeunes

Les effectifs garnis réconfortent les éducateurs dans leur politique de formation. Les effectifs garnis des U11 et U9 apportent la preuve que les jeunes ont la ferveur du sport intacte. Durant tout le mois de janvier les entrainements seront ouverts gratuitement aux enfants désireux de s'initier.

Le soutien des sponsors

Plusieurs artisans ou commerçants ont offert leur soutien au club sous différentes formes (challenge FAIR PLAY, ballons, panneaux ou maillots). Merci à eux pour cette aide précieuse qui est aussi une reconnaissance de la vitalité de l'association. Toutefois, les besoins en équipement restent nombreux, un panel de supports très varié permet à chacun de soutenir l'association selon ses capacités.

Recherche bénévole

Pour la tenue de son bar les dimanches après midi, le club souhaiterait recruter un ou une bénévole.

Les dates des manifestations

Bal du foot, le samedi 8 avril

Stage de printemps pour les enfants, les 26 & 27 avril, au stade de LA MÉNITRÉ.

Méchoui le 10 juin

AG le vendredi 9 juin à 19h30.



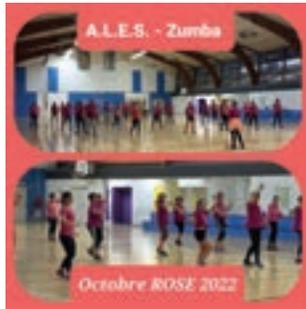


ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS

Bonne Ambiance et Bonne Humeur sont toujours au rendez-vous au sein d'A.L.E.S. !
Chaque activité fêtera la fin de l'année comme il se doit, juste avant de profiter des vacances scolaires avec Famille et Amis !

Infos

OCTOBRE ROSE



A.L.E.S. (Zumba) a participé activement à cette belle initiative dans une ambiance festive, le mercredi 19 octobre avec bon nombre de participants ! Un chèque de 210 € a été remis au Comité Féminin 49.

A.L.E.S. fêtera ses 20 ans en 2023 !

L'Association se prépare activement !

La Fête du 22 avril prochain promet d'être BELLE !

Petit rappel des 5 activités avec les coordonnées des référents :

BADMINTON - Stéphane JOBARD (06.85.39.39.24)

GYM D'ENTRETIEN - Ghislaine LONQUEU (02.41.45.66.07)

ZUMBA - Isabelle NICOLAS (06.32.45.83.21)

GYM FITNESS - Nadine VERITE (07.50.07.40.78)

MARCHE NORDIQUE - Yolande CADEAU (06.81.56.69.64)

Ces Activités sont ouvertes à Tous !

Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année !

Séances de Découvertes pour chaque activité - (prêts de bâtons pour la Marche Nordique).

LE BUREAU

- ▶ **Nadine VERITE** - Présidente
- ▶ **Isabelle NICOLAS** - Trésorière
- ▶ **Yolande CADEAU** - Secrétaire
- ▶ **Stéphane JOBARD, Ghislaine LONQUEU** - Membres

LE COMITÉ DES FÊTES

2022, une année de reprise des activités qui a commencé pour le Comité des Fêtes par le repas des Aînés en avril où 110 convives ont passé un excellent moment festif et de retrouvailles après 2 années sans repas.

Puis une nouvelle animation a été lancée le samedi 19 novembre avec la soirée « Vins primeurs ». Autour des vins primeurs, de la charcuterie et de l'animation en musique avec le groupe « Les Zimmars » et le duo « Christine et André », les participants ont été ravis de cette belle soirée festive. A l'unanimité, ils plébiscitent son renouvellement en 2023. Cependant une meilleure affluence aurait été souhaitée surtout de la part des Méniétréens.



La fin d'année 2022 aura été consacrée à nos Aînés de 72 ans et plus, avec la distribution du colis de Noël. En effet du 15 au 19 décembre ce sont 169 colis gourmands garnis de gâteaux, mousseux, terrines et chocolats, offerts par la municipalité, qui ont été distribués par les membres du Comité des Fêtes en partenariat avec des bénévoles du CCAS de la commune.

Au cours de ce premier trimestre 2023, le Comité a prévu son LOTO de printemps le dimanche 12 mars à 14h00. Comme d'habitude de nombreux lots de qualité dont des bons d'achats seront à gagner.

Le dimanche 23 avril prochain, le Comité des Fêtes retrouvera nos Aînés autour du traditionnel repas offert par la municipalité.

Nous rappelons que le but du Comité des Fêtes est de proposer des animations pour tous. Celles-ci sont nécessaires et utiles à la vie de la commune. Elles contribuent à la solidarité, à l'amitié entre les habitants; c'est donc l'affaire de tous. Vos idées et suggestions d'animations sont les bienvenues.

APPEL À BÉNÉVOLES

Afin d'assurer la pérennité des animations et du Comité des Fêtes sur la commune, le Comité recherche des bénévoles ou volontaires. Ce n'est pas forcément devenir membres mais cela peut être aussi seulement pour apporter une aide ponctuelle sur une ou plusieurs manifestations telle que les lotos, le repas et le colis des Aînés...

L'animation de la commune vous semble importante alors n'hésitez pas à vous manifester auprès du président **Philippe ROEGIERS**

▶ au **06 75 76 01 69**

▶ ou **philippe.roegiers@wanadoo.fr**

▶ ou autres membres du Comité

▶ ou à l'accueil en mairie.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le 8 décembre dernier, dans la salle du fûtreau, le club de l'amitié a fait son repas de Noël dans la gaîté et la bonne humeur.

Nous étions accompagnés de Madame Denise Chaillou notre centenaire (101 ans) qui a préparé avec nous les festivités.

Monsieur le Maire et Madame Isabelle Planté étaient présents pour l'apéritif. Nous avons terminé la journée autour de différents jeux de société.

Le club fait appel aux jeunes retraités qui n'osent peut-être pas pousser la porte du club, notre lieu d'échange et de partage.

« Vous êtes les bienvenus ! »

Nous nous réunissons chaque jeudi de 14h à 18h dans la salle du fûtreau située Espace de la vallée, au 1 rue Jeanne de Laval près de la caserne des pompiers.

CONTACT

Micheline THULEAU

▶ par téléphone au 02 41 54 08 30



TENNIS CLUB MÉNITRÉEN

TOURNOI OPEN

Il s'est déroulé du 22 octobre au 6 novembre. Avec 62 inscrits dont 14 femmes, le tournoi, après deux années d'interruption, a offert de bons moments tennistiques dans une ambiance conviviale.

Toutes nos félicitations à Mélina Suisse qui s'est imposée en finale dame, à Jean-François Dumas et Thomas Desplats chez les hommes, ainsi qu'à Alexandre Guiard en consolante.

Un grand merci à notre juge-arbitre Sabrina Bourdin et à Matthieu Vaute pour ces superbes trophées.



CHAMPIONNAT D'HIVER

La saison a repris avec un championnat disputé : 9 équipes sont engagées, dont 3 jeunes.

Deux équipes jouent au niveau régional.



NOËL

L'animation de Noël a été appréciée des plus jeunes avec du sport, des jeux, le goûter et bien sûr le sapin !

ASSOCIATION MOULIN ET CULTURE DE LA VALLÉE

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE AU MOULIN

Voici le moment de passer du temps au coin du feu et il est l'heure de faire le bilan de la première année d'ouverture de la salle du Moulin de la Vierge après la fin des travaux.

Nos actions : un vide-greniers, un apéro-concert (vu dans le dernier Méni'Bulletin).



Ouverture du moulin lors de la journée du patrimoine le 18 septembre dernier avec la vente du dernier « Cahier de la Vallée » de l'association HPVA

où environ 40 personnes sont venues découvrir cet édifice ou le redécouvrir après l'avoir connu dans leur jeunesse.

A ce même moment a eu lieu le Méni'piste avec des questions et jeux pour permettre de connaître le moulin et son histoire.

Afin d'améliorer l'accueil des artisans d'art, artistes, créateurs, des cimaises ont été ajoutées pour permettre l'exposition d'un plus grand nombre d'œuvres. Pour une meilleure visibilité de ce lieu, le panneau

d'affichage va être déplacé pour être plus lisible de la rue et sera surmonté d'une plaque précisant le nom du lieu : le Moulin de la Vierge.

Les expositions : La salle du rez-de-chaussée a accueilli plusieurs expositions, celle de Mesdames Boutin-Coutin et Claire Garros avec exposition et démonstration de tissage et vitrail en avril.

Celle de Monsieur Deschamps avec des œuvres de sa femme du 3 juillet au 7 août. Madame Ama Perri est venue proposer,



du 3 au 18 septembre, des huiles, aquarelles et pastels sur le thème « Entre ciel et Loire » où environ 70 personnes sont venues.

Le 15 octobre, Jean-François Caraës est venu dédicacer son nouveau livre dont

l'action se situe en partie au moulin et où une soixantaine de personnes sont venues découvrir l'histoire d'un secret remontant à la période de la seconde guerre mondiale qui ressurgit dans le présent.

L'exposition de Madame Ludmila Malet s'est déroulée les 3 et 4 décembre avec un thème de peinture intuitive (exprimer son subconscient tout en laissant son mental de côté).

D'ores et déjà vous pouvez noter sur vos agendas une exposition de Madame Nicole Vedrenne, une ménitréenne d'origine, qui aura lieu du 7 au 23 juillet 2023 avec des estampes, gravures et linogravures.

Comment suivre l'actualité de l'association Moulin et culture de la vallée : [facebook.com/amcv1908](https://www.facebook.com/amcv1908) et le site www.lemoulindeLavierge-lamenitre.com

CONTACT

▶ amcv1908@outlook.fr

CLUB NAUTIQUE LA MÉNITRÉ

Encore une année perturbée pour nos activités nautiques. Le manque d'eau chronique dans la Loire depuis le mois de mai ne rend pas la navigation facile. Durant l'été la présence de cyanobactéries n'incitait pas à « Patauger » en Loire !

Malgré cela chaque lundi et jeudi après-midi nos infatigables « voileux » sont sur l'eau.

Le 9 avril notre assemblée générale a permis à notre trentaine de membres de se retrouver.

Comme chaque année nous organisons une descente de Loire ouverte à tout ce qui flotte entre Saumur et La Ménitré. Une quarantaine de membres ou de sympathisants du club ont répondu présents. 6 canoës, trois dériveurs, et trois canots à moteur y ont participé sous un beau temps propice aux coups de soleil !

Le 6 juillet quelques-uns de nos membres

ont fait une descente de l'Evre en kayak. L'Evre est une charmante petite rivière qui prend sa source dans Les Mauges et qui se jette dans la Loire au Marillais.

Le 30 juillet une soirée sur la plage du Pas au Blanc a permis de se retrouver autour d'un apéritif suivi du pique-nique.

Le 21 septembre une sortie réservée aux canots à moteur a permis aux participants de partir de la base nautique de Bouchemaine, descendre vers Chalonnes. La Loire étant trop basse, le passage sous le pont de Laleu étant risqué, les équipages sont remontés en direction d'Angers. L'écluse de la Baumette étant fermée, retour à Bouchemaine ; le passage devant le château d'Angers sera pour plus tard !

Nos effectifs vieillissent, nous recrutons de nouveaux membres pour pratiquer la voile, les sorties motorisées, le canoë/kayak. Le club est propriétaire de quelques embarcations.

Nos membres sont prêts à transmettre leurs connaissances de la Loire et de sa navigation qui pour un néophyte peut sembler hasardeuse. Dans un premier temps il n'est pas nécessaire d'être propriétaire d'une embarcation. Nos équipes sont là pour des conseils d'achats, de réparation, de maintenance et de conseils pour des escapades futures en mer ou en fluvial.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu courant mars prochain.

CONTACT

Pour rejoindre le club contacter

Jean Marie Radotin - Président

▶ 06 70 46 54 27

ou les Vice-Présidents -

Lionel Thuleau

▶ 02 41 54 08 30

Hugues Delevallez

▶ 02 41 80 63 60

ASSOCIATION AU JARDIN DE MA COUSINE

AUTOMNE/HIVER, ...L'ASSOCIATION SE MET EN HIVERNAGE POUR PRÉPARER SON PRINTEMPS ET UN ÉTÉ FRUCTUEUX

Fin de l'installation des **Jardins partagés et familiaux** dans le cadre de l'Appel à projets de la Préfecture :

Pour compléter la serre à semis, les bénévoles ont monté la seconde serre des légumes du soleil et finissent les cabanons en bois pour le rangement des outils.

Ce projet se distingue par la mise à disposition d'outils, serres, cabanons, conseils et ateliers spécifiques en plus d'une parcelle de jardin.

Il reste de la place et c'est le moment de nous rejoindre !

Depuis le 30/11/22, **fin de l'emploi aidé** créé en septembre 2021.

Pour se réorganiser et compenser cette perte, un groupe d'une quinzaine de jardiniers-ères amateurs, mais compétents, motivés et dynamiques s'est mobilisé pour continuer à jardiner et aménager le jardin, mener les ateliers et l'accueil hebdomadaire de 4 jeunes volontaires service civique, en mission "écovolonterre" à Unis-Cité Angers.

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, contactez-nous !

L'association réfléchit à recréer un mi-temps « Animateur du jardin » dans les mois à venir.

Retour sur les événements de l'année 2022 :

En mai dernier, nous avons accueilli le Tiers Lieu Ephémère imaginé par le groupe du Centre d'Animation Sociale

Toile de Graines. Cet événement a réuni nos collectifs avec 40 intervenants et bénévoles et a eu un franc succès sur notre territoire en accueillant plus de 500 visiteurs sur un week end. L'aventure continue autour de « LABarak'Avenir », « Au Jardin de Ma Cousine ».

En juin et juillet 2022, les enfants du centre de loisirs ont bénéficiés d'ateliers Au Jardin : plantations et jardinage, fabrication et installation de figurines d'argile, création et mise en mouvement d'une chanson. L'expérience a été riche pour chacun, enfants, animateurs et bénévoles.

Le 17 septembre, nous avons participé au Meni'Piste organisée par la Mairie. Une cinquantaine de personnes, à vélo ou à pieds sont venues Au Jardin, étape du circuit.

En octobre, 3 groupes de 22 Jeunes Volontaires Service Civique d'UNIS-CITÉ, en chantiers de cohésion, nous ont aidé à finir de préparer les Jardins partagés et familiaux.

Claudie, notre animatrice jardin et 5 bénévoles les ont accompagnés.



En novembre, participation à la semaine Européenne zéro déchet en partenariat avec LABarak'Avenir.

Atelier « fabrication de sapin de Noël en bois de récupération » en partenariat avec Les Pics Verts de Loire



Atelier « fabrication de nichoirs » organisé par le Conseil des Jeunes et notre participation pour les soutenir.

Pour 2023, l'association se prépare à un bilan, une réorganisation et de nouveaux projets.

En attendant de vous en dire plus, **le collectif « Au Jardin de Ma Cousine » vous souhaite une bonne année 2023** et vous convie à passer « Au Jardin Ouvert » tous les mercredis de cette nouvelle année.

INSCRIPTIONS / INFOS

- ▶ par téléphone au
06 87 71 06 85 / 06 86 76 85 31
- ▶ ou par mail
aujardindemacousine@gmail.com

LA BOULE DE FORT À LA MÉNITRÉ



Sur notre commune nous comptons cinq sociétés :

L'Avenir, Les Bons Enfants, le Buridard, Les Islettes, et Le Verdelay.

Cela représente 340 sociétaires dont 70 femmes.

Chaque année une réunion est prévue afin d'harmoniser les différentes manifestations qui auront lieu l'année suivante. Mi-novembre, 2022 tous ont répondu à l'appel de Guy Hatat, président du cercle le Buridard ; ce qui a permis de proposer 46 occasions de se réunir, que ce soit pour des finales de boule de fort, de palets, de cartes, de repas amicaux et de portes ouvertes.

Ainsi, pas de chevauchements de manifestations afin que chacun puisse

participer au mieux de ses envies (retrouvez les dates sur le calendrier à la fin de ce bulletin communal).

Rappelons que nous étions 8 sociétés, trois ont disparues (les Araignées, les Bons Laboureurs, la Maison Bleue faute peut-être au manque d'animations).

Ce fut l'occasion de rappeler que nous devons fournir un effort pour accueillir les Ménitréens et leurs amis, mais aussi les enfants de nos écoles ainsi que les nombreux touristes qui nous ont fait le plaisir de visiter notre belle région.

LIRENLOIRE



Quel plaisir de vous voir si nombreux pour le spectacle « Moustique et bout d'ficelle » samedi 26 novembre. Nous avons partagé un très agréable après-midi !

L'atelier « La bricole » le samedi 3 décembre, avec les artistes de « Patin couffin » a rassemblé 11 artistes en herbe qui ont participé à l'atelier... Tout le monde était ravi de cette belle rencontre et des créations réalisées. Un partenariat à renouveler !

La soirée courts-métrages, vendredi 9 décembre, en partenariat avec la NEF, a permis la projection de films d'animation dont les réalisateurs sont venus en résidence à l'Abbaye de Fontevraud.

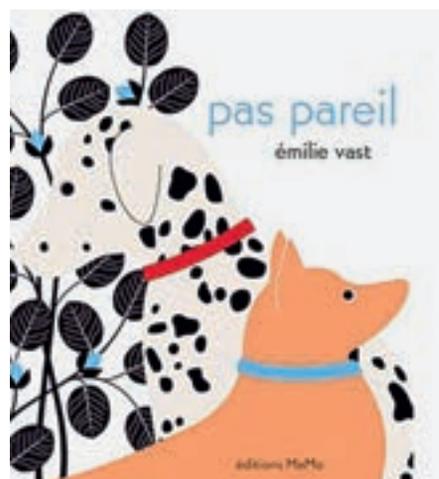
Les rendez-vous bébés lecteurs de l'année 2022 se clôturent avec nos très très jeunes lecteurs autour d'une rencontre sur le froid, le blanc et la neige...

Continuez, il y a encore de belles animations à venir ! Consultez le programme qui vient de sortir pour les événements de janvier à juin 2023.

Le Bibliopôle et le Ministère de la culture ont lancé le projet « Jeunes Pousses », destiné à sensibiliser les familles et les enfants aux livres dès le plus jeune âge. Un livre écrit par Émilie Vast pour les tout petits sera offert aux bébés qui viennent de naître ou d'être adoptés. L'ouvrage est déjà disponible dans notre médiathèque, venez le retirer, ce sera peut-être, pour certains, l'occasion d'un premier contact !

Nous vous informons par ailleurs qu'à partir de Janvier 2023 tous les premiers abonnements à la médiathèque seront gratuits !

Un grand nombre de nouveautés est arrivé en novembre, venez les découvrir, partager, exprimer vos ressentis...



Bonne nouvelle pour la médiathèque et le public jeune : l'association ADAM de La Ménittré vient de nous faire un don de 500 € qui nous permettra d'inviter un spectacle pour les jeunes à l'automne prochain !

CONTACT

- ▶ lirenloire@laposte.net
- Horaires d'ouverture de la Médiathèque** - 10 place Leon Faye (près de l'église) :
- ▶ Mercredi de 15h45 à 18h30
- ▶ Vendredi de 16h à 18h30
- ▶ Samedi de 10h à 12h45
- ▶ Réservations animations : 02 41 45 25 54

ASSOCIATION DU FOYER RURAL

L'année 2022 s'est clôturée par notre assemblée générale le 25 novembre dernier, il y a eu 2 nouveaux membres, et 2 autres ont suivi ensuite.

Le bureau reste inchangé, nous vous le présenterons dans le prochain bulletin.

Nous démarrons l'année 2023 par notre soirée pot au feu, le 21 janvier, puis nous lancerons notre première soirée choucroute le 18 mars.

Pour toute demande de location, vous pouvez contacter Madame Martine Boussard au 06.86.05.18.68.

Toute location de salle est maintenant de 300 € pour les sociétaires et de 400 € pour les non-sociétaires.



SOCIÉTÉ DE BOULE DE FORT LES BONS ENFANTS



Après les vacances nous reprenons nos concours de boules dans la bonne humeur.

Le challenge des 40 ans de la société des bons enfants a eu lieu. La société se situait auparavant rue saint Charles (les locaux étaient en

location auprès de M et M^{me} Renou Serge, qui, à la fin du bail, à repris les murs. C'est la raison pour laquelle M. et M^{me} Vilchien ont construit un jeu de boules de fort dans leur jardin qui se situe allée du canal. M^{me} Annick Vilchien a pris la conciergerie le 30 octobre 1970 et a toujours continué, nous la remercions chaleureusement.

Résultats du challenge 2x2 :

- ▶ 1^{er} : Jean-Pierre Marchand et Éric Lefoll contre Claude Girard et Guy Grandière
- ▶ 3^{ème} Éric Zemmer et Patrice Harrault
- ▶ 4^{ème} Patrick Marchand et Paul Royer.



En décembre nous avons organisé un challenge 3x3 dont la finale a eu lieu le 11 décembre suivie d'un bon repas préparé par les bons soins de notre président Patrick Marchand. L'année 2023 est riche de nombreux projets à venir.

HISTOIRE ET PATRIMOINE EN VALLÉE D'ANJOU

2022 fut une année de reprise des activités associatives, après ces deux années de chaos sanitaire. La Covid 19 reste embusquée, prête à frapper à nouveau, alors restons prudents.

H.P.V.A. à l'heure de son bilan, préparatoire à l'assemblée générale le 17 mars prochain (où vous êtes tous conviés), assemble son « Cahier de la Vallée d'Anjou » n°4 et poursuit les relevés d'Etat-Civil de 1824 à 1922 pour les naissances et les mariages et jusqu'en 1942 pour les décès.

Le 17 octobre nous participions au jeux très réussi (merci Anne-Marie), du Méni'piste. Notre Quiz était constitué d'énigmes sur le cimetière.

Le 28 octobre, une visite patrimoniale du quartier de la Doutre a été organisée à Angers. Pour la semaine du 11 novembre, nous avons proposé une exposition sur la décolonisation de notre Empire, nous appuyant sur celle de l'Algérie, où nombre de Méni'tréens ont eu à souffrir. Le 15 novembre suivant, notre trésorier René PERRISSEAU nous a passionné avec sa conférence : « Saint Mathurin : ses maires, acteurs et témoins du XIX^e siècle ».

Les livres « Mémorial des poilus 14-18 » à La Méni'tré et à Saint-Mathurin, aujourd'hui épuisés, seront réédités



dans le cours de l'année. Pensez à nous contacter si vous êtes intéressés.



En novembre, une exposition des Archives départementales sera proposée avec comme thème : « L'innovation variétale en Pays de Loire de 1830 à nos jours ».

En cette veille prochaine du bicentenaire de notre commune, l'association s'organise pour illustrer et documenter une grande fresque historique retraçant la naissance, l'évolution (parfois le

déclin), les moments heureux et difficiles et l'actualité de notre commune.

Un grand évènement communal, réunira les Méni'tréens, laissant aux petits comme aux grand des souvenirs inoubliables.

Rejoignez-nous !

CONTACT

Jean-Luc NEAU

- ▶ par téléphone au **06 03 03 34 74**
- ▶ ou à l'accueil de la mairie

LES PICS VERTS DE LA LOIRE



Pour cette action nous avons travaillé avec l'atelier de lithographie de La Ménitry, « le Machingraphe », cet atelier permet d'imprimer une affiche grâce au transfert d'un dessin sur une pierre sur une feuille via une presse. Cet art met bien en avant nos motivations : agir pour le vivant et la diversité avec des actions qui permettent à chacun de prendre le temps et de participer à la protection de notre environnement.

Le partage de la galette de l'association fut le moment pour nous de faire le point sur les actions mises en œuvre en 2022 (fabrication de four solaire, balade de l'herboriste, participation au tiers lieu, participation au tomatier, réalisation de sapin en bois de récup avec le jardin de ma cousine, plantation de la micro-forêt). Les actions 2023 sont en préparation, avec atelier low tech, autour de la lactofermentation, une balade de l'herboriste et de nombreux chantiers à partager.

L'association Les Pics Verts de la Loire, a réalisé la plantation de sa première micro-forêt dans la commune de la Ménitry le 21 janvier, cette action à laquelle vous pouvez encore participer sur helloasso (<https://www.helloasso.com/associations/les-pics-verts/collectes/la-micro-foret-de-pics-verts>), permet d'apporter dans un futur proche un nouveau point de fraîcheur contre les chaleurs estivales à venir !

Cette plantation sera suivie d'autres, si vous voulez nous aider contactez-nous.

CONTACT

Rejoignez-nous sur ► <https://www.picsvertsdelaloire.fr/>



CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Opération les 1000 pas.
Marcher pour être en forme : pourquoi pas vous ?

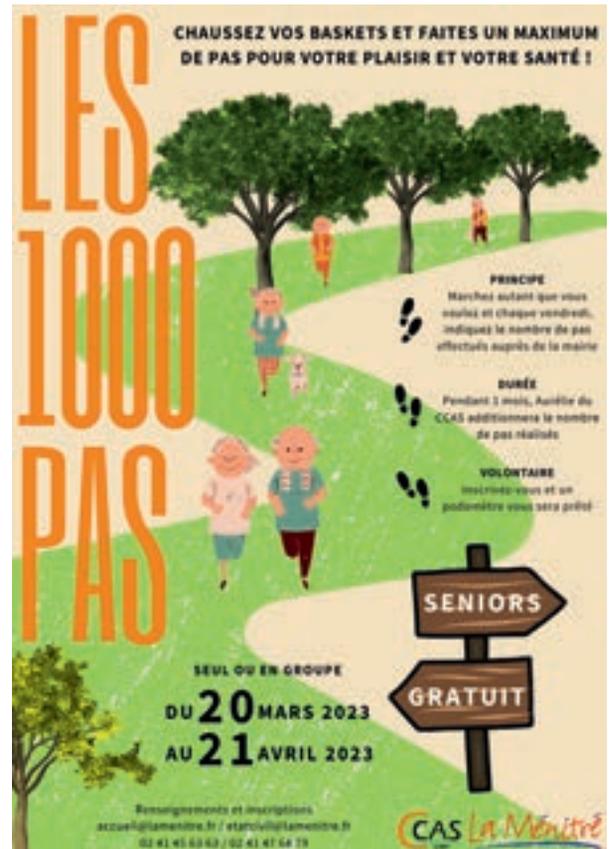
Que vous soyez seul(e), en duo, en groupe ou avec votre animal de compagnie, peu importe !
 L'important c'est de marcher, par plaisir et pour votre santé.

Pour célébrer l'arrivée du printemps, et recommencer à prendre de bonnes habitudes, votre CCAS de La Ménitré organise du 20 mars au 21 avril 2023 l'opération « LES 1000 PAS ».

Vous marchez tous les jours autant que vous voulez, et chaque vendredi vous avez juste à transmettre le nombre de pas réalisés durant la semaine à Aurélie ou Ludivine qui les additionnera.
 Comment les compter ? rien de plus simple. Il suffit de s'inscrire auprès de la mairie qui vous prêtera gratuitement durant toute la durée de l'opération un podomètre pour vous accompagner dans votre challenge.

De plus chaque participant pourra participer au grand jeu gratuit « Deviner, c'est gagné » pour recevoir un cadeau surprise.

Lors de l'inscription vous pourrez parier sur le nombre total de pas réalisés par l'ensemble des participants.
 La personne ayant trouvé le nombre de pas le plus proche de la réalité gagnera le cadeau surprise.
Pour une fois, quand on aime... on compte !



CENTRE D'ANIMATION DE LA VALLÉE

TOILE DE GRAINES



Centre d'animation de la vallée
Toile de Graines

Présente

France services
 L'État
 L'école
 l'Université

c'est...

- Accueil, information, orientation
- E-administration, utilisation des outils numériques
- Accompagnement aux démarches administratives
- À votre disposition, un ordinateur connecté équipé d'une webcam

NOUS CONTACTER
 02 41 79 74 73
 france.services@beaufortlamenteire.fr

Permanences...

BEAUFORT-EN-ANJOU Lundi et mercredi : 9h-12h30 Mardi : 9h-12h30 / 12h30-17h Vendredi : 12h30-16h CAF Toile de Graines, Espace social, 2 rue de Corneille	LA MÉNITRÉ Mercredi : 14h-17h30 Mairie Place de la Mairie
LES BOIS D'ANJOU Jeudi : 8h45-10h45 Mairie de Fontaine-Guérin 11 rue de la Mairie	MAZÉ-MILON Vendredi : 9h-12h Mairie de Mazé Place de l'Église

Nous vous conseillons de prendre RDV afin d'éviter tout d'attente sur place.

Avec France services

- Je modifie ma carte grise, mon permis de conduire...
- Je fais une demande d'aide au logement ou l'âge de retraite...
- Je crée mon compte France connect

Nos partenaires

- LA POSTE
- PÔLE EMPLOI
- LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE
- HSA (Mutualité Sociale Agricole)
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- Centri-CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)
- DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques)
- ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

MISSION LOCALE ANGEVINE

La Mission Locale Angevine est une association qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés.

Nous les aidons à définir leur projet professionnel et leur apportons une aide individuelle et personnalisée dans leur recherche d'emploi et de formation.

Nous sommes aussi là pour répondre à toutes les questions en lien avec la vie quotidienne qui pourraient les bloquer dans leur élan.

Vous habitez Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, les Bois d'Anjou ou la Ménittré ? Vous souhaitez nous contacter ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'Antenne MLA de Beaufort-en-Anjou !

Espace Social Communautaire - 2 Rue de Lorraine - Beaufort-en-Vallée

Par téléphone : 06 71 01 17 48

Par mail : lgermain@mmla49.fr

Le Contrat d'Engagement Jeune : un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

Depuis le 1^{er} mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** est lancé à la Mission Locale Angevine.

Il s'adresse aux **jeunes de 16 à 25 ans** non scolarisés (29 ans si situation de handicap)

Il se décline par :

- ▶ Des **rendez-vous réguliers** avec un(e) conseiller(e) tout au long de son parcours
- ▶ Des **ateliers collectifs** pour booster sa confiance en soi et réaliser son projet professionnel

▶ La possibilité de faire des **stages**, un service civique, des **formations**, des **contrats de travail**

▶ Une allocation pouvant aller jusqu'à **500 euros par mois** selon la situation et les ressources

▶ **15h** minimum d'activités par semaine

▶ Un **engagement** sur 12 mois maximum pour réussir vos projets



PLUS D'INFOS

- ▶ sur notre site web <https://www.mla49.fr/espace-jeunes/contrat-engagement-jeune/>

LA BANQUE ALIMENTAIRE

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LE GASPILLAGE



Une des sources d'approvisionnement est la collecte annuelle de produits dans les grandes surfaces.

Vous pouvez nous aider en donnant :

2 heures de votre temps (appelez **M. Pineau** au **06 47 91 10 07**) ou

Allez sur le site BanqueAlimentaire49.org

SECOURS CATHOLIQUE

PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES



Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.



Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :

02 41 88 85 65 - mail : afvdev.490@secours-catholique.org - Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers

PAGES INFOS DE BAUGEOIS-VALLÉE



Dès le 1^{er} janvier, la redevance incitative prendra effet sur tout le territoire. Elle est constituée d'une part abonnement de 118,96 € (fixe) et d'une part variable comprise selon le volume de votre bac de 62,72 € à 282,27 €.

Votre montant total (part abonnement + part variable) s'étend selon la composition de votre foyer de 181,38 € à 401,23 €.

Attention, si vous sortez plus de 12 fois votre bac à ordures ménagères (compris dans votre abonnement) vous paierez

DÉCHETS REDEVANCE INCITATIVE

une part incitative. Vous paierez toute présentation supplémentaire entre 2,40 € et 6,47 € toujours selon le volume de votre bac.

Le magazine intercommunal 100% VOUS, est arrivé fin janvier 2023 avec un article détaillé sur la redevance incitative et tous ses principes, un mandat de prélèvement détachable pour échelonner vos paiements, et le semainier/calendrier détachable au centre du magazine.

Pour tout renseignement : Communauté de communes Service Gestion et valorisation des déchets www.baugeoisvallee.fr ou 02 41 79 77 00 ou dechets@baugeoisvallee.fr

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE : BADGE OBLIGATOIRE

Effectif depuis novembre 2022, Le badge d'accès aux 3 déchèteries du territoire est maintenant obligatoire.

Pour y accéder, vous devrez présenter votre badge à la borne d'accès grise et rouge.

Depuis le 1^{er} janvier, les usagers sans badge n'auront pas accès à la déchèterie. **Toutefois vous pouvez faire votre demande auprès du service déchets au 02 41 79 77 00 ou à dechets@baugeoisvallee.fr**

OPÉRATION SPÉCIALE BROYAGE LA MÉNITRÉ

2 opérations de broyage vont avoir lieu à la Ménitré pour vos déchets verts.

► **Les samedis 4 mars et 1^{er} avril**

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ NOTRE PATRIMOINE A DE L'AVENIR

Explorer son territoire avec le Parc naturel régional !

Des projets variés et encadrés...

Nature, jardin, énergie, climat ou alimentation, vos enfants ou petits-enfants ont sans doute déjà participé à une animation proposée par le Parc ! La liste des thèmes abordés est grande, à l'image d'un territoire à comprendre et à imaginer. Les animations invitent les enfants à connaître l'histoire des lieux, comprendre les problèmes qui se posent, découvrir et expérimenter des solutions possibles. Pour assurer tout ce programme, le Parc fait appel à un réseau de 11 intervenants professionnels.

... pour les petits et les grands !

Tous les ans, le programme d'interventions, validé avec l'Éducation nationale, s'adresse aussi bien aux premiers cycles qu'aux collégiens et lycéens ! Pour cette année scolaire :

► sept classes de maternelles et de primaires se lanceront dans la renaturation de leur cour d'école ;

- quatre collèges seront accompagnés sur divers thèmes comme l'énergie, l'alimentation, l'artisanat, la biodiversité... ;
- cinq écoles auront l'opportunité de faire classe à l'extérieur avec les animations « École du dehors » et « École en forêt » ;
- dix établissements de la maternelle au secondaire seront accompagnés par le CPIE Touraine Val de Loire et Loire Odysée, à la découverte de la Loire ou d'une rivière proche.

2022/2023 : l'éducation en chiffres

116 classes inscrites au programme du Parc ;

2 465 élèves vont bénéficier des animations ;

230 € par jour et par classe versés par le Parc aux écoles

RENSEIGNEMENTS

- Toutes les animations sont disponibles sur www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

INFORMATIONS ET DÉTAILS
SUR LE SITE **LAMENITRE.FR**
ET LA PAGE **FACEBOOK** « **COMMUNEDELAMENITRE** »

FÉVRIER

Mer. 1^{er} - 15h BLIND TEST

Lirenloire - Médiathèque

Sam. 4 BELOTE

Société Le Verdelay

Mar. 7 - 20h30 AG DE L'AACL

Espace Culturel

Mer. 8 - 10h KAMISHIBAI

Lirenloire - Médiathèque

Sam. 11 BELOTE OU COCHONAILLE

Société Bons Enfants

HUITRIADES

Cercle Buridard

Dim. 12 HUITRIADES

Cercle Buridard

Sam. 18 - 17h AG DE L'ADAM

Salle de La Toue

SOIRÉE FRUITS DE MER

Cercle de l'Avenir - Espace de la Vallée

MARS

Jeu. 2 - 20h AG DE L'ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES

Salle du Futreau

Sam. 4 CHALLENGE INVITÉS 2X2

Société Bons Enfants

Dim. 5 - 16h SPECTACLE

Lirenloire - Espace Culturel

Ven. 10 - 18h30 AG DE LIRENLOIRE

Lirenloire - Espace Culturel

Sam. 11 CHALLENGE À LA MÊLÉE

Cercle Buridard

Dim. 12 - 12h LOTO

Comité des fêtes - Espace Pessard

Lun. 13 - 10h30 BÉBÉS LECTEURS

Lirenloire - Médiathèque

Vend. 17 - 19h AG HPVA

Dim. 19 - 16h CONCERT

Amis des Orgues - Église Saint Jean Baptiste

Mar. 21 mars au jeu. 20 avril CHALLENGE LES 1000 PAS

Commune

Sam. 25 REPAS

Société Le Verdelay

19h30 CHOUCROUTE

Foyer Rural

Ven. 31 - 20h CONCOURS DE PALETS

Basket - Espace Pessard

AVRIL

Sam. 1^{er} FESTI'POUSS

Entente - Espace Culturel

CHALLENGE BOULARD

Société Avenir

Mer. 5 - 10h PETIT DEJ MUSICAL

Lirenloire - Médiathèque

Sam. 8 REPAS COUSCOUS

Société Bons Enfants

Mer. 12 - 10h CLUB DE LECTURE

Lirenloire - Médiathèque

Sam. 15 CHALLENGES REGROUPÉS

Société Islettes

Ven. 21 - À partir de 15 h MARCHÉ AUX FLEURS

AACL - Devant l'atelier technique

FIN CHALLENGE 1000 PAS

Mairie CCAS - Salle Marc Leclerc

Sam. 22 - 14h REPAS

Société Le Verdelay

10h 20 ANS

ALES - Espace Pessard

Dim. 23 REPAS DES AÎNÉS

Comité des fêtes - Espace Pessard

MAI

Ven. 5 - 20h CONCOURS DE PALETS

Pompiers - Espace Pessard

Sam. 6 - 20h CONCERT

Amis des Orgues - Église Saint Jean

CHALLENGE 3 CONTRE 3

Cercle Buridard

Ven. 12 - 19h APÉRITIF LITTÉRAIRE

Lirenloire - Médiathèque

20h TOURNOI DES LOISIRS

Basket - Espace Pessard

Sam. 13 CHALLENGE MIXTE

Société Bons Enfants

16h SPECTACLE

Méni'acteurs - Emile Joulain

Sam. 20 CONCOURS PÉTANQUE PALETS

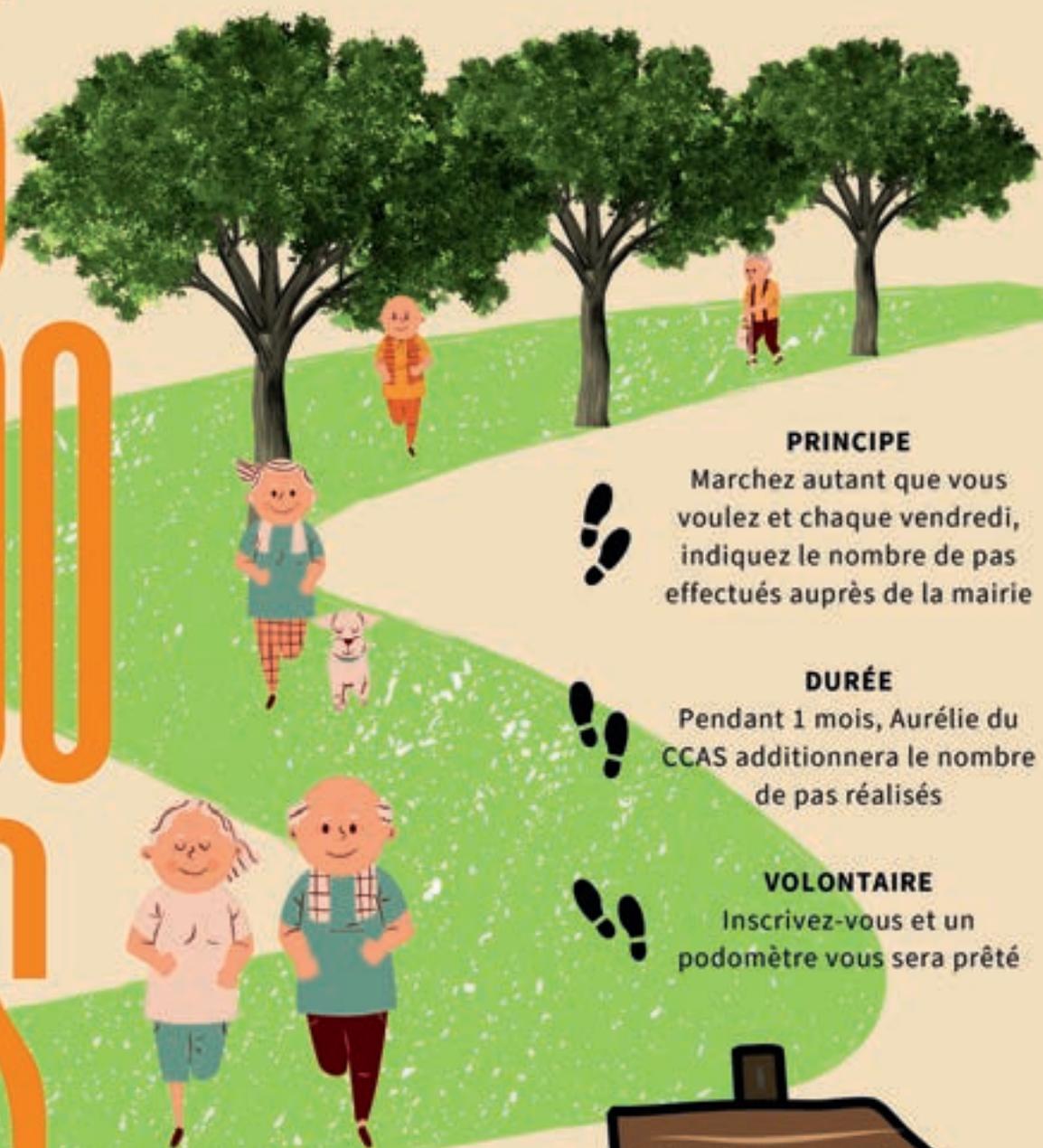
Société Le Verdelay

Dim. 28 LES MYSTÈRES DE LOIRE

Port St-Maur

CHAUSSEZ VOS BASKETS ET FAITES UN MAXIMUM DE PAS POUR VOTRE PLAISIR ET VOTRE SANTÉ !

LES 1000 PAS



PRINCIPE

Marchez autant que vous voulez et chaque vendredi, indiquez le nombre de pas effectués auprès de la mairie



DURÉE

Pendant 1 mois, Aurélie du CCAS additionnera le nombre de pas réalisés



VOLONTAIRE

Inscrivez-vous et un podomètre vous sera prêté



SENIORS

GRATUIT

SEUL OU EN GROUPE

DU **20** MARS 2023

AU **21** AVRIL 2023

Renseignements et inscriptions
accueil@lamenitre.fr / etatcivil@lamenitre.fr
02 41 45 63 63 / 02 41 47 64 79

CAS La Ménittré